



La rue mise à nue : prostitution et gangs de rue





La rue mise à nue : prostitution et gangs de rue





REMERCIEMENTS

Le présent avis a été élaboré sous la direction du comité « enjeux sociaux » au cours de l'hiver 2005-2006, dans la troisième année d'existence du Conseil jeunesse de Montréal.

Membres du comité « enjeux sociaux »

Éric Allen Junior
Charlotte Marguerite Debonne
Samuel Gauthier
Jonathan Lacombe

Coordonnatrices

Sylvie Gauthier
Myène Robert

Recherche et rédaction

Maude Beausoleil, agente de recherche : Thème 1
Sophie Gélinas, agente de recherche : Thème II

Révision linguistique

Correction-Rédaction SDL

Conception graphique et réalisation

Interpôles Design, Communication, Marketing

Conseil jeunesse de Montréal

Maha Abdali, Meriem Allal
Maya Azzi, Vanessa Cupidon
Sébastien Dallaire, Philippe De Oliveira
Marilou Filiatreault, Dominique Hamel
Véronique Lafleu, Salvatore Mottillo
Marie-Paule Partikan, Filip Rusescu
Christopher Woods-Fry

COLLABORATEURS

THÈME 1 : La prévention des gangs de rue à Montréal

Ville de Montréal

ARRONDISSEMENTS, PERSONNES RESSOURCES
Josée Boucher
Danielle De Coninck
Suzanne Denis
Katy Durocher
Johanne Guay
Mathieu Lapierre
Chantal Lauzon

CONCERTATION SCOLAIRE MUNICIPALE

Diane L. Deschamps

DIRECTION DES AFFAIRES INTERCULTURELLES

Bruna Viana

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Manse Bacon
Joaquina Pires

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Patrice Allard
Marcel Cajelait
Carole Chouinard
Sylvie Lepage
Anne Rigaud

Organismes et personnes ressources

Équipe, *Connexion Production*
François Bérard, *Comité VISA-Jeunes de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord*
Martine Bouchard, *Emploi jeunesse-Villeray*
Manon Cossette, *Collectif des entreprises d'insertion du Québec*
Harry Delva, *Maison Haïti*
Georges Fournier, *Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville*
Chantal Fredette, *Pratique de pointe GANGS du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*
Marie-Mousse Laroche, *Comité jeunesse et gangs de rue Villeray/La Petite Patrie*
Isabelle Laurin, *Projet d'Animation du Milieu Urbain*
Robert Paris, *PACT de rue*
Christian Vaillancourt, *Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé*
Pierreson Vaval, *Équipe R.D.P.*
Catou Villard, *Solidarité Jeunesse*

THÈME 2 : La prostitution de rue à Montréal

Remerciements aux différentes personnes qui ont accepté de répondre à nos questions et de faire de cette recherche un succès.

Ville de Montréal

DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Marlène Caron

Service de police de la Ville de Montréal

Alain Dagenais
Mario Leclerc
Lison Ostiguy

Organismes

Association des résidents et résidentes des Faubourgs de Montréal
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
Dopamine
L'Anonyme
Séro Zéro
Stella



AVANT-PROPOS

Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) a officiellement été créé le 11 février 2003 par la Ville de Montréal. Ce comité consultatif, composé de quinze jeunes âgés de 16 à 30 ans, a pour mandat de conseiller l'Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes de 12 à 30 ans et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse sur le territoire montréalais. Le CJM offre donc aux jeunes Montréalais et Montréalaises une occasion de participer à la construction de l'avenir de la nouvelle ville en leur donnant une voix et un réel pouvoir d'influence au chapitre des décisions.

Cette année, le comité « enjeux sociaux » du CJM s'est penché sur la violence vécue dans les rues par les jeunes âgés de 12 à 30 ans à Montréal. À partir de cette préoccupation, il a dégagé deux aspects majeurs à cette dynamique : les gangs et la prostitution de rue.

Croyant fermement que la Ville de Montréal peut devenir un exemple à suivre pour la lutte à la dignité et à l'intégration des jeunes, le CJM a donc élaboré un avis intitulé : « La rue mise à nue : prostitution et gangs de rue » ayant pour objectif de faire le point sur la situation des jeunes Montréalais et Montréalaises qui fréquentent des gangs de rue ainsi que le monde de la prostitution et à formuler — tout en reconnaissant le travail déjà accompli — des pistes d'intervention adaptées à la réalité de la métropole.

TABLE DES MATIÈRES

THÈME 1 : Les gangs de rue à Montréal

AVANT-PROPOS	I
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LE PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE À MONTRÉAL	1
1.1- QUELQUES DÉFINITIONS	2
Les groupes de jeunes et les gangs de rue	2
Les membres des gangs de rue	2
Les jeunes à risque	4
1.2- UN PORTRAIT DES GANGS DE RUE À MONTRÉAL : CONSTATS ET NOUVEAUTÉS	4
Une extension des territoires et un raffinement dans l'organisation	5
La localisation du phénomène	5
Structure et organisation	6
1.3- LES JEUNES IMPLIQUÉS DANS LES GANGS	6
Les gangs de rue : un phénomène ethnique ?	7
Quand les gangs viennent combler les besoins que le milieu ne comble plus	8
CHAPITRE 2 : LE MILIEU MUNICIPAL : UN ACTEUR CLÉ DE PRÉVENTION	10
2.1- LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA VILLE, DES ARRONDISSEMENTS ET DE LEURS PARTENAIRES	10
Le comité « Ville-Gangs de rue	10
Le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements	11
Le projet d'Animation du Milieu Urbain de Montréal-Nord	12
L'Équipe R.D.P. de Rivière-des-Prairies	13
2.2- LES CONSTATS ET DÉFIS DE LA PRÉVENTION À MONTRÉAL	14
Le financement	14
L'insuffisance des infrastructures et des ressources	14
L'intervention de milieu : une approche à renforcer	15
L'intervention policière	15
CHAPITRE 3 : LES RECOMMANDATIONS	17
3.1- LA VILLE ET LES ARRONDISSEMENTS	17
3.2- LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM)	18
BIBLIOGRAPHIE	40
DOCUMENTS FILMIQUES	41

THÈME 2 : La prostitution de rue

INTRODUCTION	21
CHAPITRE 1 : PORTRAIT DE LA PROSTITUTION AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL	23
Quelques faits	23
Les causes	23
Les conséquences sur la santé	23
Les conséquences psychologiques	24
La stigmatisation sociale	24
Les rapports avec la police	24
Une difficile cohabitation	26
Un milieu difficile à quitter	26
CHAPITRE 2 : PRINCIPAUX MODÈLES JURIDIQUES	27
Le prohibitionnisme	27
Le rélémentarisme	27
L'abolitionnisme	28
La victimisation ou néo-abolitionnisme	29
CHAPITRE 3 : CE QUE LES ORGANISMES EN PENSENT	29
L'Anonyme	29
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)	29
Séro Zéro	30
Dopamine	32
Association des résidents et résidentes des Faubourgs de Montréal	33
Stella	34
CHAPITRE 4 : LES RECOMMANDATIONS	35
CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	41
SITES INTERNET PERTINENTS	43



Thème I :

Le phénomène des gangs de rue à Montréal



INTRODUCTION

Au cours des rencontres entourant le choix des thèmes traités dans les avis du CjM pour l'année 2005-2006, le phénomène des gangs de rue s'est imposé d'emblée comme une des problématiques sociales parmi les plus préoccupantes. Une fois alerté, le CjM a, dans un premier temps, cherché à en savoir davantage sur son ampleur et sur les facteurs qui amènent certains jeunes à s'affilier aux gangs.

Suite à cette démarche, il est alors apparu évident pour les membres que le présent avis devait s'inscrire en amont du phénomène dans une perspective de prévention plutôt que de réparation en s'intéressant avant tout aux causes sociales sous-jacentes à la formation de tels groupes. Le CjM a en outre acquis la conviction que la prévention des gangs de rue commande une action d'envergure et concertée par divers acteurs au sein : des familles, des jeunes et de leur communauté, du milieu scolaire, communautaire et municipal, du monde du travail, etc.

Même si le milieu municipal n'est pas le seul acteur interpellé, ce dernier représente un acteur clé, vu sa capacité de faire la différence dans les milieux de vie des jeunes, par ses responsabilités sur le plan du sport, du loisir et de la culture et par sa fonction de bailleur de fonds auprès des organismes communautaires. Comme le présent avis ne pouvait donc pas négliger l'acteur majeur impliqué dans le dossier des gangs de rue au niveau municipal, c'est-à-dire le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le CjM s'est ainsi demandé de quelle façon ses actions de prévention et plus généralement ses relations avec les jeunes pourraient être améliorées. Aussi, dans la section des recommandations, le CjM présente au lecteur des pistes de solution.

La prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, tel que l'entend le CjM dans cet avis apparaît donc très large et doit se traduire au niveau municipal par une meilleure prise en compte des besoins des 12 à 30 ans — dans certains secteurs de la métropole — notamment sur le plan des ressources et des infrastructures sportives et culturelles. Car, somme toute, pour s'occuper des gangs, il nous semble avant tout nécessaire de s'occuper des jeunes, de toutes les catégories de surcroît de la population jeunesse dans son ensemble, des jeunes impliqués à des degrés divers dans les

gangs et des jeunes à risque de s'affilier à eux. Enfin, puisque le phénomène des gangs touche en très grande majorité les adolescents, le présent avis s'intéresse donc davantage à la tranche d'âge des 12 à 18 ans.

La présente publication a demandé une recherche importante et de nombreuses rencontres auprès d'acteurs provenant de milieux institutionnels, d'organismes communautaires de plusieurs secteurs montréalais et de Tables de concertation impliqués auprès des jeunes. Cette rigueur a amené le CjM à formuler des recommandations qui, si elles sont considérées, contribueront sans aucun doute à mieux répondre aux besoins grandissants des jeunes, à améliorer leur milieu de vie, à leur faire une plus grande place, à renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté, et ce faisant, à diminuer l'impact des gangs de rue.

1- LE PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE À MONTRÉAL

Au cours des rencontres entourant la production de cet avis, le comité « enjeux sociaux » s'est interrogé sur plusieurs aspects du phénomène des gangs de rue à Montréal. Cette partie présente donc les conclusions tirées suite à ses réflexions et ses nombreuses interrogations à savoir : Qu'est-ce qu'un gang de rue? Quels sont les différents types de membres? Quelle est l'ampleur et la localisation du phénomène dans la métropole? Mais surtout, pour quelles raisons les jeunes adhèrent-ils à ces groupes et quels sont les facteurs qui en favorisent l'affiliation? Ce sont à ces questions et à bien d'autres auxquelles que le CjM s'est efforcé de répondre. Cette première étape semblait en effet incontournable pour cerner cette problématique complexe — où les idées reçues sont nombreuses — et pour en saisir les enjeux et l'importance de la prévention. Car, somme toute, au-delà de sa dimension criminelle, le phénomène des gangs de rue met en cause des enjeux sociaux très profonds et préoccupants pour la communauté et pour les jeunes qui en sont les premières victimes.



1.1- Quelques définitions

Afin de cerner la nature et l'ampleur du phénomène des gangs de rue à Montréal, le comité « enjeux sociaux » a d'abord défini les termes qui s'y réfèrent. Cette première section présente quelques définitions relatives à l'univers des groupes de jeunes, des gangs de rue et de leurs membres et nécessaires à la compréhension du phénomène.

LES GROUPES DE JEUNES ET LES GANGS DE RUE

D'entrée de jeu, il faut d'abord tenir compte que le désir d'appartenir à un groupe de pairs est un phénomène normal chez les adolescents, voire nécessaire à leur développement et à leur socialisation. À ce désir des jeunes d'être ensemble vient souvent se greffer l'expérimentation de la délinquance qui constitue encore là, un phénomène commun de cette période de l'existence¹.

On peut d'ailleurs opérer une gradation des groupes de jeunes en fonction de l'importance qu'occupent la délinquance et les degrés d'organisation qu'ils présentent. Il y a ainsi six groupes de jeunes s'échelonnant du « simple groupe de jeunes où la délinquance est pour ainsi dire absente, au gang de rue où la délinquance constitue le cœur des activités du groupe² ». Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) définit le gang de rue de la façon suivante :

« Un regroupement, plus ou moins structuré, d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégie la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels dans le but d'obtenir du pouvoir et de la reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives.³ »

La définition précédente permet de constater que sous l'appellation « gang de rue » se cache plusieurs types de gangs qui se différencient selon leur niveau de structure. Ce degré d'organisation amène ainsi une autre distinction importante au sein même des gangs de rue entre les «gangs émergents» et les «gangs majeurs», ces derniers présentant en comparaison des niveaux de criminalité, de violence et d'organisation, plus élevés, avec un leadership identifiable. Quant à leurs activités, elles « sont davantage structurées et orientées vers les profits⁴ ».

LES MEMBRES DES GANGS DE RUE

À l'image des gangs de rue auxquels ils adhèrent, les membres présentent aussi une grande diversité principalement en fonction de leur implication et de leur attachement au groupe. Cette dimension se perçoit d'ailleurs dans la définition donnée par des travailleurs de rue où le membre est entrevu comme un : « jeune impliqué à un certain niveau dans les activités criminelles ou violentes d'un gang de rue dans le but d'obtenir une rétribution (appartenance, argent, pouvoir, protection ou service).⁵ »

L'engagement marqué d'un membre d'un gang à un mode de vie criminel est donc largement variable et dépend à la fois du gang en question et du rôle qu'il y joue. On peut dire à ce propos qu'il existe trois catégories de membres :

- 1) ceux qui appartiennent au noyau dur,
- 2) ceux qui appartiennent au noyau médian (aussi qualifiés de membres associés) et
- 3) ceux qui appartiennent au noyau mou ou périphérique.

1 Constats posés dans les ouvrages suivants : Le comité VISA-Jeunes de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, *Intervenir sur le phénomène des gangs de rue dans Montréal-Nord : Cadre de référence*, Montréal-Nord, 11 juin 2002, p. 3 et Chantal Fredette, Clément Laporte et les membres du Groupe de développement clinique GANGS et délinquance, *L'univers des gangs : Quand la complexité commande l'innovation !*, juin 2005, p. 5.

2 Les différents groupes de jeunes sont : le groupe de jeunes, le pseudo-gang, le gang de territoire, le gang à visée idéologique et le gang de rue. Le comité VISA-jeunes de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, *Ibid.*

3 Claude Néron, Sergent-détective au Module gangs de rue, «Les gangs de rue à l'avant-plan : une priorité d'action à tous les niveaux», *Continuum JC*, vol. 3, n°1, p. 2.

4 *Ibid.*

5 Geneviève Girard et Karine Tétreault, *Rapport de mi-projet : Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable ?*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte à la criminalité, Ministère de la Sécurité publique, p. 33.



Le tableau 1 qui suit décrit la composition et les responsabilités de chacun en fonction de cette typologie.

Tableau 1

TYPLOGIE DES MEMBRES

Noyaux	Composition	Description
Noyau dur	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes adultes en majorité • Leaders et adhérents réguliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres peu nombreux • Forte cohésion des membres • Niveau d'engagement élevé dans la délinquance • Prise de décision, détermination des règles et des normes du gang • Rôle important à jouer dans les niveaux de criminalité et de violence du gang
Noyau médian	<ul style="list-style-type: none"> • Adolescents et jeunes adultes • Associés 	<ul style="list-style-type: none"> • Individus qui ne sont pas considérés comme des membres du gang • Associés choisis en fonction de leur capacité à avoir accès à certaines ressources (informations, achats d'armes ou de drogues...) • Plus respectés que les membres du noyau mou
Noyau mou	<ul style="list-style-type: none"> • Adolescents et jeunes adultes • Aspirants 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres qui ont des relations plus ou moins primaires avec le noyau dur • Participation irrégulière ou régulière aux activités du groupe selon la mobilisation souhaitée par le noyau dur • Membres pas complètement acceptés par le gang

Sources : Évelyne Fleury et Chantal Fredette, *Guide d'accompagnement d'animation de la bande dessinée «Le Silence de Cendrillon» : Prostitution juvénile par les gangs*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2002, p. 45 et le comité VISA-Jeunes de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, *Intervenir sur le phénomène des gangs de rue dans Montréal-Nord : Cadre de référence*, Montréal-Nord, 11 juin 2002, p. 3 et 4.



LES JEUNES À RISQUE

Puisque le présent avis s'inscrit dans une perspective de prévention du phénomène des gangs de rue, nous allons à présent nous attarder au concept de jeunes à risque. Suite à nos lectures, force est de constater qu'il n'existe pas de définition précise de ce qu'est un jeune vulnérable d'adhérer à un gang de rue. Il est toutefois possible de cerner certains facteurs qui prédisposent certains jeunes, plus que d'autres, à joindre ces gangs.

Les travailleurs de rue, interviewés dans l'étude menée par la Société de criminologie du Québec, proposent ainsi quatre facteurs de risque, soit «un besoin d'appartenance élevé, un changement de comportement et d'activités soudain, des amis et de la famille membres d'un gang ainsi qu'un changement d'apparence (habillement).⁶» Ces éléments de réponse indiquent qu'il faut considérer tout autant les prédispositions individuelles des jeunes (comme un besoin d'appartenance élevé) que les facteurs environnementaux (comme la présence de membres de gangs dans l'entourage) pour tracer un portrait satisfaisant de la question. Vu la complexité de cette démarche, nous définirons dans une section complète les conditions de vie souvent communes aux jeunes des gangs et les besoins qu'ils tentent de combler en y adhérant.

Il convient enfin de noter la présence de pseudo-gangs dans le paysage des groupes de jeunes; une présence qui complexifie — autant pour les intervenants que les chercheurs — l'appréciation réelle de la problématique. Leurs membres, souvent plus jeunes, adoptent par mimétisme les comportements et les signes distinctifs des membres de gangs de rue, sans toutefois en faire partie.

En fait, les pseudo-gangs apparaissent de plus en plus visibles dans plusieurs arrondissements de Montréal. Un commandant d'un poste de quartier de l'arrondissement Verdun explique : « Le phénomène constaté dans l'arrondissement Verdun, comme dans d'autres arrondissements, est l'émergence de groupes de jeunes qui tentent de s'identifier à un gang en s'habillant de différentes couleurs et qui laissent croire à une appartenance à un gang.⁷»

L'existence de pseudo-gangs, bien qu'il ne faille pas en négliger la signification et la portée, relève en bonne partie de nouvelles normes culturelles, très populaires chez les jeunes. Ces critères culturels, fortement inspirés par la mouvance hip hop, les films et les vidéoclips, font la promotion d'un modèle appelé le «gangster-héro⁸». Ce dernier, « montre une personne qui provient d'un ghetto et qui choisit la voie du crime pour sortir de sa misère. Il est craint et respecté par son milieu. Il porte des vêtements griffés, se déplace avec des voitures de luxe et est accompagné des plus belles filles. [...] pour certains jeunes, il est un modèle de réussite et de contestation de l'ordre.⁹» Signe de l'influence indéniable de toute cette mouvance culturelle, les jeux de cow-boys et d'indiens d'autrefois apparaissent aujourd'hui remplacés par des jeux opposant des gangs de rue¹⁰. De façon générale, des chercheurs remarquent que les jeunes d'aujourd'hui seraient davantage inspirés par des modèles délinquants¹¹.

Au terme de cet exposé sur les groupes de jeunes, les gangs de rue, les membres et les jeunes à risque, on peut percevoir que l'analyse du phénomène des gangs de rue commande plusieurs nuances.

1.2- Un portrait des gangs de rue à Montréal : constats et nouveautés

Comme nous venons de le voir, le phénomène des gangs de rue est difficile à cerner parce qu'il faut tenir compte de plusieurs aspects, tels que le mimétisme de plusieurs jeunes influencés par une nouvelle forme de culture. Ainsi, à l'instar des participants réunis lors du colloque intitulé *Les jeunes et les gangs de rue : faut plus qu'en parler !*, nous sommes forcés d'admettre que « l'ampleur du phénomène est difficilement chiffrable¹² ». Il est néanmoins possible de faire certains constats sur son visage dans la métropole et sur son évolution au cours des dernières années.

6 *Ibid.*

7 Pierre Cadieux, *Y a-t-il des gangs de rue à Verdun ?*

8 Ce concept est développé par Marc Perrreault et Gilles Bibeau et cité dans Geneviève Girard et Karine Tétreault, *op. cit.*, p. 21.

9 *Ibid.*

10 Chantal Fredette, Clément Laporte et les membres du Groupe de développement clinique GANGS et DÉLINQUANCE. *L'univers des gangs : Quand la complexité commande l'innovation !*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, juin 2005. P. 3.

11 Geneviève Girard et Karine Tétreault, *op. cit.*, p. 21.

12 Ce colloque s'est tenu à Trois-Rivières en février 2003. Marie-Marthe Cousineau, « Gangs : Un tour du Québec pour faire le point ... un forum pour en parler ! », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, p. 3.



UNE EXTENSION DES TERRITOIRES ET UN RAFFINEMENT DANS L'ORGANISATION

Il appert d'abord que l'épicentre du phénomène au Québec se situe à Montréal, bien que le territoire d'opération des gangs ait connu depuis les dernières années une extension sur la Rive-Sud et la Rive-Nord de Montréal ainsi que dans d'autres villes comme Québec, Ottawa, Granby, Sherbrooke, etc.¹³ Les gangs de rue, autrefois très localisés dans certains secteurs de Montréal, seraient devenus aujourd'hui très mobiles, en lien notamment avec le trafic de stupéfiants. Les nouvelles ambitions de certains gangs expliqueraient, par exemple, les explosions de violence vécues dans le centre-ville de Montréal à l'été 2004¹⁴.

Il faudrait donc voir dans la présence de gangs dans de nouveaux territoires une manifestation de l'extension de leurs champs d'opérations¹⁵, plutôt qu'une augmentation du nombre de gangs de rue, comme la plupart des gens le croient bien souvent. Alors que le SPVM dénombrait 27 groupes en 1989, il en comptait 25 en 2004¹⁶ démontrant une grande stabilité à ce chapitre. Ce qui s'est plutôt accru, c'est le nombre de membres au sein de ces groupes qui est passé de 314 à 1 250 individus durant le même intervalle. Cette croissance du « membership » témoigne d'un raffinement dans l'organisation de ces groupes.

Tous les experts remarquent ainsi une augmentation du niveau d'organisation chez certains gangs, qui « profiteraient » de leurs alliances avec des organisations criminelles adultes (comme les bandes de motards) dans le cadre du trafic de la drogue tout particulièrement. Les gangs de rue réaliseraient ainsi le « job de terrain » en s'occupant de la vente de drogue auprès des consommateurs, fournie selon toute vraisemblance par les motards¹⁷. Ces affirmations nous conduisent à penser que le monde criminel doit être considéré comme un tout, dans lequel les gangs représentent l'un des maillons, sans pour autant le résumer.

La grande place accordée au phénomène des gangs de rue dans les médias, misant avant tout sur la criminalité et la violence, ne nous semble d'ailleurs pas rendre compte adéquatement de la réalité organique complexe du monde criminel en plus de donner la fausse impression que les gangs sont tous fortement criminalisés. À terme, ce traitement du phénomène a pour effet d'accroître l'insécurité de la population en même temps qu'il « sert la cause des membres des gangs les plus âgés, engagés et actifs qui profitent de l'image de toute-puissance véhiculée à leur endroit pour mieux intimider¹⁸ ».

LA LOCALISATION DU PHÉNOMÈNE

Les gangs les mieux organisés, ou majeurs, sont principalement implantés dans le nord-est et le nord-ouest de l'île de Montréal¹⁹. Pour être plus exacts et éviter de stigmatiser des populations entières, il faut parler de certains secteurs assez délimités au sein de ces territoires où les gangs apparaissent solidement installés.

Suite aux entrevues que nous avons menées avec divers acteurs, nous avons pu constater que les connaissances relatives à l'univers des gangs sont très partielles. Certains intervenants nous ont par exemple mentionné l'existence de gangs en ajoutant ne rien connaître de leurs activités. En d'autres termes, certains gangs sont beaucoup plus discrets que d'autres, ce qui ne signifie pas qu'ils n'existent pas et qu'ils ne sont pas eux aussi fortement criminalisés. Ces informations nous conduisent donc à être très prudents quant à la localisation du phénomène et à conclure que des gangs majeurs existent certes dans certains secteurs bien identifiés de la ville, ce qui n'exclut pas la présence de d'autres organisations d'envergure dans d'autres zones de la métropole.

13 Claude Néron, *Sergent-déetective au Module gangs de rue*, *op. cit.*

14 Ces informations ont été recueillies dans le cadre d'une entrevue réalisée avec Chantal Fredette, Conseillère clinique à la pratique de pointe GANGS du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

15 Certains acteurs contactés dans différents arrondissements de Montréal nous ont d'ailleurs donné le même son de cloche en affirmant qu'ils pouvaient constater la présence de membres de gangs de rue sur leur territoire, mais que ceux-ci ne provenaient pas de leur quartier.

16 Statistiques données par Chantal Fredette et citées dans Marie-France-Lou Lemay, « Dans une ville près de chez vous », *Montréal Campus-Le journal étudiant de l'UQAM*, 1er septembre 2005, p. 1.

17 Plusieurs intervenants, tant des milieux communautaires qu'institutionnels, nous ont fait part de ces liens hiérarchiques qui uniraient différents acteurs du monde criminel.

18 Chantal Fredette, Clément Laporte et les membres du Groupe de développement clinique GANGS et DÉLINQUANCE. *L'univers des gangs : Quand la complexité commande l'innovation !*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, juin 2005. P 4.

19 «Quoi de neuf dans le milieu des gangs ?», *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, p. 9.



Sur le plan de la localisation du phénomène toujours, les arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, Lasalle, Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension et Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles ont été identifiés par le comité Ville-Gangs de rue²⁰ comme des secteurs où les gangs sont particulièrement présents. D'après les informations recueillies auprès d'acteurs institutionnels et communautaires de ces milieux, il s'avère que l'ampleur du phénomène est grandement variable d'un endroit à l'autre. Certains d'entre eux nous ont en ce sens davantage parlé de la forte présence de gangs émergents et de jeunes aux prises avec des difficultés multiples sur qui les gangs ont une influence plutôt que d'organisations criminelles proprement dites, qui semblent en définitive marginales dans la métropole.

STRUCTURE ET ORGANISATION

Le monde des gangs de rue se caractérise par une grande mouvance qui se manifeste par des changements fréquents de cliques et d'appellation²¹. Contrairement à des organisations criminelles traditionnelles qui présentent une structure pyramidale et bien définie, les gangs fonctionneraient davantage en cellules. Selon le sergent détective Claude Néron de la Division du renseignement du SPVM, cette particularité des gangs se serait même accentuée au cours des dernières années : « Parmi les tendances lourdes en 2004, on observe une modification de la structure des gangs. Dans un contexte d'économies de marché, certains gangs majeurs tendent à se sous-diviser en cellules et à développer leur propre marché [...]»²².

Cette « tendance lourde » à se subdiviser serait attribuable à la volonté de certains gangs majeurs d'importer ici un modèle américain regroupant sous deux grandes familles, les *Bloods* (les Rouges) et les *Crips* (les Bleus), plusieurs cliques de jeunes plus ou moins reliées les unes aux autres. Ces jeunes seraient ensuite mobilisés par les leaders dans des luttes de territoires en lien avec le trafic de stupéfiants et le marché du sexe²³.

Le phénomène des gangs s'articulerait donc aujourd'hui autour du concept de territoires plutôt qu'en fonction de l'appartenance ethnique, comme c'était au départ le cas. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette dimension importante du phénomène. Cette récente évolution dans l'univers des gangs conduit ainsi certains experts rencontrés à parler des gangs en terme de famille et de couleur au lieu d'utiliser le vocable de gangs « majeurs » et « émergents ».

Si ce bref portrait permet de percevoir un peu mieux les contours du phénomène dans la métropole, il montre en même temps comment ce dernier est difficile à cerner. Fondamentalement, c'est que l'on devrait parler pour être plus exact « des phénomènes » de gangs de rue plutôt que d'un seul phénomène, car celui-ci revêt en effet de multiples visages à l'image des gangs et des jeunes qu'il met en cause, jeunes dont l'âge et l'origine culturelle apparaissent variés et pour qui les enjeux dépassent largement la commission d'actes criminels et violents, comme nous le verrons entre autres dans la suite de cette partie.

1.3- Les jeunes impliqués dans les gangs

Les diverses données sur les gangs de rue révèlent que les garçons représentent 80 % à 90 % des membres tandis que les filles y sont présentes dans une proportion oscillant entre 10 % et 20 %²⁴. La présence des filles se ferait cependant de plus en plus sentir au cours des dernières années, à titre de membre. Il y aurait ainsi une évolution de leur rôle qui dépasserait pour certaines les fonctions traditionnelles d'auxiliaires et d'accessoires : « [...] certaines filles occuperaient maintenant des positions centrales et seraient encouragées par les garçons à développer leurs propres créneaux d'activités criminelles »²⁵.

Au sujet de l'implication des filles dans les gangs, il y a lieu d'opérer ici une distinction entre les filles « membres » et les filles « utilisées » par les gangs. À l'image des garçons, les filles membres s'intégreraient progressivement dans les gangs « à travers leur réseau de connaissances, d'amis ou de liens familiaux »²⁶. En comparaison, les filles « utilisées » par

20 Le comité Ville-Gangs de rue a été formé par l'Administration municipale suite à des luttes de territoires survenues dans le centre-ville de Montréal à l'été 2004.

21 Ces changements témoignent notamment de la grande capacité d'adaptation des gangs face au système pénal. Pour contourner les conditions imposées par des juges de ne pas fréquenter les membres d'un groupe donné, les jeunes décident alors de modifier l'appellation de leur gang.

22 Claude Néron, Division du renseignement, Module gangs de rue du SPVM, *op. cit.*

23 «Quoi de neuf dans le milieu des gangs?», *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, p. 3.

24 Chantal Fredette, Clément Laporte et les membres du Groupe de développement clinique GANGS et DÉLINQUANCE. *L'univers des gangs : Quand la complexité commande l'innovation I*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, juin 2005, p. 9.

25 Évelyne Fleury et Chantal Fredette, *Guide d'accompagnement d'animation de la bande dessinée «Le Silence de Cendrillon» : Prostitution juvénile par les gangs*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2002, p. 8.

26 Sylvie Hamel et al., cité dans Évelyne Fleury et Chantal Fredette, *op. cit.*, p. 8.



les gangs et amenées à intégrer le marché du sexe (à titre de prostituée, d'escorte, de danseuse nue, etc.) seraient plutôt recrutées par les membres du gang, bien souvent dans un contexte amoureux. Celles-ci, perçues comme des objets sexuels, seraient stigmatisées à l'intérieur du gang et n'accèderaient jamais au rang de membre et à la reconnaissance qui y est assortie²⁷.

Bon nombre des acteurs impliqués auprès des jeunes membres de gangs ont constaté qu'au cours des dernières années il y a eu un rajeunissement de la clientèle²⁸. Le spectre d'âge des membres apparaît ainsi très large allant de 12 à 30 ans. Mentionnons que les jeunes adultes font partie — comme les adolescents — des noyaux médian et mou des gangs, mais apparaissent majoritaires au sein du noyau dur, qui prend les décisions (voir le tableau 1 pour la typologie des membres.) Les mineurs représenteraient de 70 % à 80 % du total des membres²⁹. Pour plus de 80 % des adolescents, leur expérience dans les gangs serait transitoire avec une durée moyenne de deux ans³⁰. Du côté des adolescentes recrutées à des fins sexuelles, leur passage serait d'une durée en moyenne plus court³¹. Enfin, s'il a jusqu'ici été question de jeunes filles intégrées sur le marché du sexe par les gangs, des données laissent présager que les garçons sont de plus en plus approchés pour les mêmes raisons par les gangs, bien que cette tendance soit encore très faible³².

LES GANGS DE RUE : UN PHÉNOMÈNE ETHNIQUE ?

Abordons à présent l'épineuse question de l'ethnisation du phénomène des gangs de rue. Il faut à cet égard constater que si certains gangs sont surtout composés de jeunes issus des communautés culturelles récemment immigrées, le phénomène des gangs apparaît toucher de plus en plus de jeunes de tous les groupes culturels confondus : latino-américain, afro-antillais, africain, québécois « de souche », arabe, asiatique, indo-pakistanaï, européen, etc. Cette hétérogénéité grandissante au sein des gangs nous a d'ailleurs été mentionnée par tous les intervenants que nous avons rencontrés.

Une recherche dans laquelle des garçons membres de gangs étaient amenés à parler de leur expérience sous divers angles, nous semble à ce chapitre digne de mention. À la lumière de ses résultats, il appert que 90,9 % d'entre eux ont répondu non à la question : « Est-ce que tous les membres de ton gang sont de la même origine ethnique ? » De plus, ils ont mentionné « une importante variété de combinaisons ethniques possibles au sein de leur gang respectif ». Comme l'étude le concluait par la suite, « ces données vont à l'encontre de la croyance populaire selon laquelle les adolescents issus des communautés culturelles forment des gangs homogènes sur le plan ethnique en réaction au racisme dont ils sont victimes³⁴ ».

La — croyance populaire — dont il est ici question est largement due au fait que les gangs présentaient au départ une plus grande homogénéité ethnique alors que des jeunes issus de la communauté haïtienne (récemment immigrés, victimes de racisme et souvent défavorisés économiquement) avaient décidé de se regrouper pour mieux se défendre au tournant des années 1990. C'est ainsi que se sont formés des gangs à l'exemple de « la gang à Bélanger » dans le nord-est de Montréal, dont l'appellation a été donnée par les citoyens du secteur qui identifiaient de cette façon les jeunes qui se regroupaient dans le parc Bélanger³⁵. Selon toute vraisemblance, ces groupes se seraient ensuite scindés; l'un des courants prenant une tangente criminelle tout en poursuivant le but premier de se protéger.

Au fil du temps, la dimension ethnique des premiers gangs de rue a donc cédé le pas à un phénomène qui s'articule davantage autour de territoires plutôt que d'ethnies. Ce faisant, « la composition des gangs s'avère [aujourd'hui] être le reflet de l'hétérogénéité des quartiers d'où proviennent les jeunes³⁶ ». Bien plus que l'origine ethnique, ce sont les besoins que les jeunes tentent de combler en adhérant aux gangs et les milieux de vie dont ils sont issus (milieux où s'entrecroisent plusieurs réalités comme la défavorisation économique, la sous-scolarisation, la monoparentalité, le manque d'opportunités sociales, la violence, l'exclusion sociale, l'intégration difficile en terre d'accueil, la méconnaissance du français, etc.) qui paraissent les unir.

27 *Ibid.*

28 Cette tendance a en outre été relevée par les intervenants interviewés dans le documentaire intitulé « Gangs de rue », réalisé par l'équipe de Connexion Production.

29 Données obtenues lors d'une entrevue réalisée avec Chantal Fredette, Conseillère clinique à la pratique de pointe GANGS du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

30 Chantal Fredette, Clément Laporte et les membres du Groupe de développement clinique GANGS et DÉLINQUANCE. *op. cit.*, p. 10.

31 Évelyne Fleury et Chantal Fredette, *Guide d'accompagnement d'animation* ..., p. 9.

32 Une tendance observée entre autres par l'organisme communautaire Séro Zéro.

33 Chantal Fredette, *Le défi de la réadaptation des garçons membres des gangs*, p. 77.

34 *Ibid.*

35 Information obtenue auprès de Robert Paris, coordonnateur de l'organisme communautaire PACT de rue.

36 Chantal Fredette, Jean Proulx avec la collaboration de Sylvie Hamel, *Le défi de la réadaptation des garçons membres de gangs : une enquête-terrain menée auprès de garçons hébergés en centre de réadaptation et auprès d'intervenantes et d'intervenants des centres jeunesse*, Montréal, 2000, UDM-Centre International de criminologie comparée, p. 77.



QUAND LES GANGS VIENNENT COMBLER LES BESOINS QUE LE MILIEU NE COMBLE PLUS

Les recherches menées sur les gangs de rue, en ne s'attardant qu'à leurs aspects fonctionnels et à leurs activités délinquantes, ont longtemps sous-estimé le fait que les jeunes qui y adhèrent pouvaient avoir des motifs valables de le faire. Cette perspective réductrice s'est souvent traduite sur le terrain par des actions avant tout répressives visant essentiellement le démantèlement de ces groupes. Une telle stratégie, si elle ne doit pas être négligée surtout en direction des têtes dirigeantes et des gangs d'envergure, a vite fait d'en montrer ses limites : les gangs se reconstituant presque aussitôt la rafle passée³⁷. Ce constat fait d'ailleurs l'unanimité auprès de tous les acteurs montréalais (issus à la fois du milieu communautaire, institutionnel et policier) pour qui les interventions en direction des jeunes impliqués dans les gangs ou à risque de l'être doivent être multistratégiques et multisectoriels afin de tenir compte des dimensions complexes et nombreuses du phénomène.

C'est que fondamentalement, le gang de rue est beaucoup plus qu'un simple regroupement de délinquants formé en vue de poser des gestes répréhensibles; réalité dont ne peuvent rendre compte adéquatement les définitions. Des données récentes jettent en ce sens un éclairage intéressant tandis qu'il apparaît « que la plupart des gangs ne consacrent pas la majeure partie de leur temps à commettre des actes de violence et de criminalité, mais bien davantage à flâner et à s'amuser ³⁸ ».

Des témoignages recueillis auprès de jeunes membres alors qu'ils abordent les difficultés de la désaffiliation aux gangs semblent d'ailleurs traduire avec éloquence l'importance que revêt les gangs pour les jeunes qui y adhèrent et ce qui leur en coûte, conséquemment, de les quitter. « *Quand tu quittes les gangs, c'est comme si... Tu perds plein d'affaires : tes connaissances, tes amis. Si je laisse tomber, est-ce que je vais me sentir bien ailleurs ?* » (Kevin, 16 ans). « *Tout va me manquer. Se serrer les coudes, la belle vie, le fun, la famille, le respect, l'attachement... Je te l'ai déjà dit, c'est vraiment comme si je me séparais de ma famille, comme si je me séparais de mes frères. On a tout fait ensemble.*

Je dirais même que c'est dommage qu'on se soit rencontrés dans un gang criminel (...) C'est très difficile à cause de toutes les pertes, la solidarité, la belle vie, la famille, le respect, l'attachement... T'as peur de ne plus jamais vivre toutes ces affaires là ailleurs ! » (Pascal, 15 ans)³⁹

Bien au-delà des activités criminelles et de la violence, ces commentaires permettent en effet de constater que le gang constitue un lieu, un espace privilégié où les jeunes tissent des liens significatifs avec leurs pairs (d'où la comparaison avec la famille qui témoigne de leur force) et comblent des besoins fondamentaux comme l'appartenance et l'amour. Mais peut-être plus important encore, ces extraits laissent percevoir autour d'eux un profond vide social, largement palpable quand ils se questionnent sur leurs capacités à retrouver hors du gang les avantages que celui-ci leur procurait.

L'entrée dans les gangs s'opère ainsi lorsque les liens qui unissent les jeunes aux institutions traditionnelles que sont la famille, l'école et la communauté, apparaissent grandement fragilisés. Ne pouvant plus s'appuyer sur leurs milieux pour satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux, les jeunes adhèrent aux gangs qui leur semble en comparaison fournir de grands avantages, du moins pour un temps.

Comme l'ont d'abord noté les participants du colloque sur les jeunes et les gangs de rue, « le gang semble offrir plus au jeune que sa famille en étant un lieu où il se sent apprécié à sa juste valeur, accepté, valorisé, aimé⁴⁰ ». Le gang pallierait ainsi des difficultés multiples vécues au sein de la cellule familiale en devenant un complément, voire même un substitut à cette dernière⁴¹. Les familles des membres de gangs seraient elles-même largement fragilisées; une fragilisation engendrée notamment par le processus d'immigration et les difficultés d'intégration sous-jacentes, le bouleversement des valeurs, l'isolement et l'effritement du tissu social de même que la monoparentalité.

37 Marie-Marthe Cousineau, Sylvie Hamel et Michèle Fournier, « Les gangs du point de vue des jeunes : Leur signification dans une trajectoire de vie » dans *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*, sous la direction de Natacha Brunelle et Marie-Marthe Cousineau, 2005, PUQ, p. 103.

38 Sylvie Hamel et René-André Brisebois, « Ma gang c'est ma famille...une expression à ne pas prendre à la légère », *Défi Jeunesse. Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse de Montréal*, vol.XI, n° 2 (mars 2005), p. 13.

39 Chantal Fredette et al., *Le défi de la réadaptation des garçons membres des gangs...* p. 106.

40 Marie-Marthe Cousineau, « Gangs : Un tour du Québec pour faire le point...Un forum pour en parler ! », *Continuum JC*, vol. 3, n°1, p. 3.

41 Sylvie Hamel et René-André Brisebois, « Ma gang c'est ma famille...une expression à ne pas prendre à la légère », *Défi Jeunesse. Revue Professionnelle du Conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse de Montréal*, vol.XI, n° 2 (mars 2005), p. 13.



Relativement à la monoparentalité, il faut noter que cette expérience apparaît commune chez les membres de gangs. Une recherche menée auprès de 99 membres révèle que de ce nombre, 55 habitent avec un seul parent, dont 50 avec la mère⁴².

Cette modification de la structure familiale amènerait la mère à conjuguer tant bien que mal tous les rôles parentaux (autorité, affection, supervision, contrôle) en plus d'être largement associée à une grande précarité économique et à la nécessité d'occuper un double emploi dans certains cas⁴³. La monoparentalité aurait ainsi souvent pour résultat d'offrir, à la fois, un encadrement déficient au jeune et un climat empreint de stress, moins propice à répondre à ses besoins d'amour et de sécurité. Ce dernier irait donc combler dans le gang ses besoins fondamentaux. De plus, le gang constituerait en quelque sorte une forme de promotion sociale en lui permettant de sortir de sa misère et de lui conférer un statut⁴⁴.

À la lumière de ces données, il n'est donc pas étonnant de constater que les arrondissements ciblés par le comité Ville-Gangs de rue présentent des taux de monoparentalité élevés. Tels sont notamment les cas de Montréal-Nord avec 41,8 % des familles qui sont dans cette situation et de Rivière-des-Prairies avec un taux avoisinant 33 %⁴⁵.

À l'image de la situation qui prévaut dans les familles, les liens unissant les jeunes « membres » à l'école apparaissent tout aussi ténus. C'est ainsi que des membres interviewés dans le cadre d'une recherche présentaient le profil scolaire suivant : 87,1 % avaient accumulé des retards scolaires alors que 83,9 % avaient déjà été suspendus ou expulsés de l'école⁴⁶. Entrevoyant peu d'espoir quant à leur avenir socioprofessionnel, l'entrée dans les gangs s'en trouve ainsi facilitée. Encore là, les données socioéconomiques des différents secteurs où les gangs de rue sont davantage implantés à Montréal appuient l'importance de la sous-scolarisation comme facteur d'affiliation aux gangs⁴⁷.

Il convient de noter à présent que l'affiliation et la création de gangs sont aussi tributaires de facteurs conjoncturels tout aussi importants. Parmi ceux-ci, mentionnons en vrac : la présence de gangs de rue dans le quartier et de membres dans la famille et le réseau de connaissances, un environnement exigu et délabré, une sous-utilisation des ressources du milieu, des taux élevés de délinquance et de violence, etc. À cet égard, face à un environnement jugé dangereux et violent, un jeune pourra entrevoir le gang comme une façon d'assurer sa protection.

L'errance de plusieurs jeunes qui, faute de ressources financières et structurelles, se regroupent dans des lieux publics pour se divertir constitue un autre facteur qui favorise la constitution de gangs de rue et le recrutement de jeunes dans ces groupes. Fondamentalement, ces situations concourent à diminuer le sentiment d'appartenance des jeunes à la communauté au profit de réseaux parallèles.

Ce bref exposé permet de constater, encore une fois, que le phénomène des gangs comporte de nombreuses dimensions. Dans ce contexte, l'enjeu principal auquel la Ville et les arrondissements doivent faire face est de recréer le lien social avec nombre de jeunes, en rendant leur environnement immédiat davantage attrayant pour leur donner le goût, en dernière instance, de s'intégrer à leur communauté plutôt qu'aux gangs.

42 Recherche de 1996 de Decker et Van Winkle et citée dans Sylvie Hamel, *op. cit.*, p. 15.

43 Les liens étroits qui unissent la monoparentalité, l'immigration et la pauvreté sont évidents dans toutes les analyses socioéconomiques que nous avons consultées. Voir entre autres, Ville de Montréal, *Ville de Montréal et synthèse des arrondissements. Portrait des populations immigrantes et non immigrantes*, 2002, p. 4.

44 Chantal Fredette, « Quand le rêve d'une nouvelle vie tourne au cauchemar ! », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1 (mai 2004), p. 11.

45 Table des partenaires-Persévérance scolaire Montréal, *Portrait relatif à la persévérance scolaire : Arrondissement Montréal-Nord*, décembre 2004, p. 3 et Équipe R.D.P., *En bref. Portrait d'une communauté : Les Haïtiens de Rivière-des-Prairies*, août 2004, p. 3.

46 Sylvie Hamel et René-André Brisebois, *op. cit.*, p. 14.

47 *Ibid.*



2- LE MILIEU MUNICIPAL : UN ACTEUR CLÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

La problématique des gangs de rue — de par ses dimensions multiples — interpelle plusieurs instances de la Ville de Montréal : les arrondissements (premiers responsables de la prévention dans leurs secteurs), la Direction des affaires interculturelles, la Direction des sports, des parcs et des espaces verts et la Division du développement social, pour ne nommer que celles-là. Considérant les limites évidentes de notre mandat et face à l'étendue et la diversité des projets municipaux pouvant avoir à terme une influence sur la prévention des gangs de rue, nous n'avons pas la prétention de brosser dans ces pages un tableau exhaustif des initiatives municipales. Nous avons cependant retenu quelques initiatives, programmes et projets qui nous semblaient plus directement reliés au phénomène des gangs de rue et à sa prévention.

Dans cette partie, il sera ainsi question du comité Ville-Gangs de rue et du *Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements*. Nous présenterons par la suite deux projets réalisés par des partenaires de la Ville qui mettent de l'avant des moyens et des actions diversifiés pour prévenir la criminalité, l'adhésion aux gangs de rue et pour s'attaquer à diverses problématiques connexes et qui nous semblent en effet particulièrement intéressants dans la mesure où ils s'appuient sur des principes clés en matière de prévention, comme la concertation et les partenariats avec les acteurs du milieu. Le lecteur trouvera enfin un exposé sur les défis que pose actuellement le renforcement de la prévention à Montréal; des enjeux qui interpellent à la fois les élus municipaux et le SVPM.

2.1- Les actions de prévention de la Ville, des arrondissements et de leurs partenaires

LE COMITÉ VILLE-GANGS DE RUE

En réaction aux luttes de territoires entre gangs de rue dans le centre-ville à l'été 2004 et à plusieurs constats préoccupants dans certains secteurs de Montréal, le comité exécutif de Montréal a mis sur pied le comité Ville-Gangs de rue. Le mandat qui lui est alors confié suppose l'élaboration d'un plan d'action intégré « pour contrer et diminuer de façon durable le phénomène des gangs de rue à Montréal ainsi que de soutenir les arrondissements et services concernés, et ce, sur un horizon 2005-2010⁴⁸».

Dans cette optique, le comité regroupe à la fois des services corporatifs (le SPVM, le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et les Finances) et des arrondissements (Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, Lasalle, Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension, Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles) qui ont été ciblés en fonction de trois critères :

- 1) La présence simultanée d'un problème persistant, soit un gang majeur ou des groupes émergents;
- 2) La gravité des crimes commis avec violence;
- 3) Des membres de gangs de rue résidant dans le quartier.

Conformément à son mandat, le comité a d'abord procédé à l'élaboration d'une grille d'analyse — afin d'identifier les actions et les projets déjà en place dans les arrondissements — en direction des clientèles les plus diversifiées, de surcroît la population et les jeunes en général, les familles et les jeunes à risque, les membres des gangs émergents et majeurs, les victimes et témoins, etc.

Pour ce faire, il a identifié quatre axes :

- 1) la communication,
- 2) la prévention,
- 3) la répression / dissuasion et
- 4) la recherche.



La **prévention**, telle que définie par le comité, s'articule en fonction de trois paramètres : l'éducation, le développement et l'aménagement du milieu / vie de quartier. L'éducation peut — par exemple — se traduire sur le terrain par de l'animation de groupe, des débats ou des jeux de rôles. Le développement quant à lui est orienté en fonction des quatre volets suivants : emploi/études; culturel, sportif et récréatif; communautaire et social ainsi que personnel. Et, l'aménagement du milieu / vie de quartier peut supposer tout autant l'embellissement d'un quartier, la mise en place de lumières dans un lieu dangereux ou la rénovation de logements.

On le voit, la volonté de s'attaquer à la problématique des gangs de rue du comité Ville-Gangs de rue comporte une action de grande envergure et une prise en compte de dimensions les plus diverses, au plan de la prévention notamment. La recension de projets existants dans les arrondissements — actuellement en cours au moment de la rédaction de cet avis — permettra d'évaluer avec exactitude les besoins et de s'y ajuster tout en favorisant le partage d'expériences concluantes entre les acteurs impliqués.

LE PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE DANS LES ARRONDISSEMENTS

Élaboré suite à l'adoption de la résolution 3.1 C dans le cadre du Sommet de Montréal en 2002, le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements vise à « offrir un soutien financier et professionnel pour la mise sur pied ou le développement et la consolidation d'organismes communautaires oeuvrant dans le domaine de la prévention⁴⁹» dont l'axe majeur est la prévention de la criminalité. Il s'appuie en outre sur les expériences réalisées en prévention et en promotion de la sécurité urbaine par les communautés locales depuis une vingtaine d'années, notamment par le biais du programme Tandem. Ses principes s'articulent ainsi :

- Le citoyen est au centre des interventions;
- Les villes et les municipalités sont les acteurs de premier plan en sécurité;
- Le leadership local et la prépondérance des diagnostics locaux forment une recette gagnante;
- Les partenaires communautaires articulent l'action citoyenne;
- La concertation des acteurs est gage de succès.

Au plan de la concertation, le SVPM, les postes de quartier, les écoles, les CPE, les CLSC et les organismes communautaires sont au nombre des partenaires interpellés.

Implanté depuis peu, le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements devrait ultimement amener l'amélioration de la sécurité des biens, des personnes et des collectivités par le biais, entre autres, de l'animation auprès des nouveaux immigrants, d'ateliers sur la résolution de conflits, d'une réappropriation des lieux publics et d'une meilleure cohabitation sociale⁵⁰. Ces aspects nous apparaissent particulièrement porteurs quant à la prévention de l'adhésion et de la formation de gangs de rue. De surcroît, les arrondissements sont amenés, en vertu du Programme, à produire des diagnostics locaux sur les enjeux de la sécurité urbaine dans leur secteur. Une telle initiative devant permettre, dans un premier temps, d'identifier les problématiques présentes pour formuler par la suite des recommandations appropriées.

Le Programme de soutien à l'action citoyenne en est à ses premiers pas dans les arrondissements; il produit à l'heure actuelle des diagnostics locaux. Ce faisant, nous n'avons pu obtenir ses précieuses enquêtes; lesquelles nous auraient été fort utiles pour apprécier les besoins, les initiatives existantes et les solutions pertinentes en regard de la prévention des gangs de rue à Montréal. Nous avons néanmoins pu constater, suite à nos recherches, que la problématique des gangs de rue, la présence de groupes de jeunes dans les lieux publics et l'accroissement du sentiment d'insécurité engendré dans la population constituent des priorités majeures dans plusieurs quartiers montréalais. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir.

49 Ville de Montréal, Service du développement social et communautaire, *Orientations et grands paramètres. Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements*, mai 2003, p. 4.

50 *Ibid.*, p. 5.



LE PROJET D'ANIMATION DU MILIEU URBAIN DE MONTRÉAL-NORD

Le projet d'Animation du Milieu Urbain de Montréal-Nord a pris forme en 2001, suite à l'initiative d'une enseignante de l'École secondaire Henri-Bourassa (situé dans le secteur nord-est de cet arrondissement particulièrement défavorisé au plan socioéconomique) qui avait constaté que les jeunes apparaissaient encore plus découragés au retour de la semaine de relâche parce qu'ils n'avaient pas d'activités pour s'occuper au cours de celle-ci⁵¹. Pour y remédier, elle a donc décidé d'organiser des activités dans son école. Ce projet, supporté financièrement par le Fonds jeunesse, a pris pour appellation L'Aventure urbaine. Deux ans plus tard, le comité VISA, l'arrondissement et divers partenaires déposaient un projet à la Ville reprenant dans ses grandes lignes l'esprit de L'Aventure urbaine, mais visant cette fois, l'implantation d'activités dans les parcs pendant les vacances d'été.

Cette initiative voulait s'adapter au fait qu'un nombre important de jeunes se rassemblent dans des lieux publics parce qu'ils n'ont pas d'autres endroits où aller pour leurs loisirs, situation qui — comme nous l'avons vu — est propice à l'oisiveté, à la commission d'actes de délinquance et à l'émergence de gangs de rue. Faute de ressources financières et de lieux, les jeunes qui flânent dans les parcs et autres endroits publics deviennent en outre des candidats intéressants pour les gangs de rue déjà existants du secteur.

Grâce à un financement important octroyé par le biais d'un contrat de la Ville, après trois ans d'existence, le projet d'Animation du Milieu Urbain (AMU) fonctionne maintenant à l'année longue et poursuit l'objectif d'offrir gratuitement des activités sportives, culturelles et ludiques, du lundi au samedi en après-midi et en soirée, à des garçons et filles âgés de 13 à 25 ans.

Ce faisant, l'animation urbaine permet d'occuper les jeunes qui se retrouvent bien souvent seuls entre la fin des classes et l'heure du souper, tout en leur donnant l'occasion de se rencontrer, de se divertir, et ce, en présence d'adultes significatifs. À ce chapitre, des animateurs étaient régulièrement présents dans plusieurs parcs de Montréal-Nord l'été dernier. De plus, l'AMU favorise chez les jeunes le développement d'un sentiment d'appartenance à des lieux et à leur communauté.

La programmation de l'AMU, qui repose sur les goûts et des besoins exprimés par les jeunes, apparaît des plus diversifiée et propose, par exemple, du basket-ball, du soccer, des soirées cinéma, des ateliers de création et d'écriture musicale, de la danse, des cours de couture et de coiffure et de l'aide aux devoirs⁵². Outre ces activités, elle organise également des événements spéciaux, tel que le tournoi de soccer parents / ados de l'an passé donnant dans ce cas précis l'occasion à des jeunes et à leurs parents de partager une activité. Cette initiative intergénérationnelle nous semble d'ailleurs particulièrement intéressante.

Depuis ses tous débuts, le projet d'animation mise sur la concertation et la création de partenariats avec les acteurs du milieu, notamment avec les trois organismes communautaires jeunesse de Montréal-Nord (le Café-jeunesse multiculturel, le Centre l'Escale 13-17 et la Maison des jeunes l'Ouverture) « qui, avec le support de la coordonnatrice de l'AMU, bonifient de façon significative et concertée leurs programmations respectives⁵³ ». Cette concertation rend possible la tenue de nombreuses activités dans le cadre de l'animation urbaine en plus de développer en retour chez les jeunes une meilleure connaissance des ressources du milieu.

L'arrondissement représente aussi un autre partenaire majeur, par son appui financier important de même que la nomination en son sein d'une personne ressource pour faciliter la réponse aux besoins exprimés par l'AMU, en locaux et en matériel par exemple.

Sur le plan des partenaires toujours, il convient de noter l'implication de plusieurs autres organismes communautaires, du poste de quartier, qui s'assure notamment de l'aspect sécuritaire des activités du Centre d'action bénévole, des églises et des écoles⁵⁴. Ces dernières rendent possible l'accès à des gymnases, dans trois écoles primaires notamment, en plus de transmettre de l'information auprès des jeunes et des parents.

L'implantation de l'AMU n'aurait pas été possible sans l'aval d'un autre acteur important : les citoyens. Le développement de ce projet s'est en effet accompagné d'une « sensibilisation des citoyens qui habitent autour des parcs dans lesquels ont eu lieu les activités durant l'été au besoin de répondre

51 Ces informations sur l'animation urbaine ont été obtenues dans le cadre d'entrevues avec François Bérard, président du Comité VISA - Jeunes de la Table de concertation jeunesse de Montréal, et Isabelle Laurin, coordonnatrice du projet.

52 *Programmation 2006 de l'Animation du Milieu Urbain*.

53 Isabelle Laurin, *Contrat de ville. Rapport d'étape 2005 du projet d'Animation du Milieu Urbain*, 15 janvier 2005, p. 7.

54 *Ibid.*, p. 7.



aux besoins des jeunes⁵⁵ ». À la fin de l'été, aucune plainte de citoyen n'avait été enregistrée, laissant vraisemblablement croire à une diminution du sentiment d'insécurité.

Au nombre des retombées positives, on ne saurait enfin passer sous silence le commentaire du commandant du poste de quartier 40 qui soulignait que : « le climat de l'été aurait été favorable à une augmentation de la délinquance mais, qu'au contraire, aucun événement négatif majeur n'a été enregistré⁵⁶ ».

L'ÉQUIPE R.D.P. DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Suite à l'émergence des gangs de rue dans le quartier de Rivière-des-Prairies, les acteurs institutionnels du milieu, convaincus de l'urgence d'agir, ont mis sur pied l'Équipe R.D.P., constituée de leaders positifs issus de la communauté haïtienne et reconnue comme un OSBL en 1997⁵⁷.

Si au départ, le moyen d'action pour intervenir auprès des jeunes était uniquement le sport, celui-ci a vite fait d'en montrer ses limites devant la complexité et l'ampleur des problématiques vécues. Afin de s'adapter à la situation et d'être plus présent dans la vie des jeunes, l'Équipe R.D.P. s'est alors installée au sein de l'École secondaire Jean-Groulx en plus de développer un large spectre d'interventions, incluant le sport, auprès des jeunes âgés de 12 à 25 ans, des familles et des intervenants du quartier.

La mission poursuivie par l'organisme apparaît donc aujourd'hui très large. Elle suppose, par exemple, le développement d'une action préventive dans les milieux de vie des jeunes pour contrer diverses problématiques (délinquance juvénile, formation de gangs de rue, toxicomanie, etc.) et la promotion d'activités de loisir et de sport. Le volet sportif de l'organisme s'est d'ailleurs développé au fil des ans dans six écoles du secteur, et ce, après les heures de classe, en soirée et le week-end.

L'Équipe R.D.P. vise en outre l'intégration des minorités ethnoculturelles de même que la sensibilisation des parents quant à l'éducation de leurs enfants⁵⁸. Pour supporter les parents dans leurs fonctions et améliorer le climat familial, un service de visite familial ou de réunion de parents est notamment disponible. Cette intervention constitue souvent, il faut le noter, le premier pas d'une démarche amenant les parents à utiliser les ressources du quartier.

Conformément à son mandat, l'Équipe R.D.P., emploie annuellement une vingtaine de membres provenant des minorités visibles et met de l'avant divers moyens d'intervention comme le travail de rue (dans les parcs et autres lieux fréquentés par les jeunes) et le travail de milieu principalement au sein de l'école où l'intervenant peut faire de la médiation entre un professeur et un étudiant — ou encore — être l'initiateur de mesures alternatives à la suspension. Un service d'aide aux devoirs est également offert à ceux qui présentent des difficultés scolaires. Enfin, l'intervenant peut assurer de façon ponctuelle un service de relation d'aide en milieu scolaire auprès d'un jeune, de concert avec les autres intervenants lorsque la gravité d'une situation l'exige.

La tenue de conférences et de soirées thématiques constitue un autre pan des actions réalisées. Au cours de ces événements, les jeunes sont amenés à rencontrer des représentants qui agissent dans les milieux les plus divers, d'une part, et à échanger sur différents thèmes qui les préoccupent, d'autre part. Dans l'optique de favoriser l'acquisition de compétences chez les jeunes et développer l'employabilité, des formations d'entraîneur et de premiers soins sont par exemple données.

On le voit, l'Équipe R.D.P. ratisse large afin de faire la différence dans les milieux de vie de près de 1 100 jeunes annuellement⁵⁹. Pour ce faire, l'organisme a développé une culture de concertation et a acquis le support de nombreux partenaires comme la Ville de Montréal, le SPVM, les écoles et les acteurs du milieu.

Mentionnons finalement que tout comme le projet d'Animation du Milieu Urbain, la présence de l'Équipe R.D.P. a eu un impact notable sur la criminalité dans le secteur en la faisant chuter de 30 %, selon les statistiques du poste de quartier⁶⁰.

55 *Ibid.*, p. 8.

56 *Ibid.*, p. 9.

57 Équipe R.D.P., Équipe R.D.P., une approche communautaire intégrée, août 2004, p. 2.

58 *Ibid.*, p. 6.

59 *Ibid.*, p. 2.

60 Information obtenue auprès de Pierreson Vaval, directeur de l'Équipe R.D.P.



2.2- Les constats et les défis de la prévention

LE FINANCEMENT

Suite à nos recherches, nous avons constaté qu'il existe de nombreuses situations qui contribuent à diminuer l'efficacité de la prévention, et ce, malgré l'existence de plusieurs initiatives heureuses de la Ville, des arrondissements et de leurs partenaires pouvant avoir des impacts sur la prévention de l'adhésion aux gangs de rue.

À cet égard, on ne saurait passer sous silence les difficultés associées au sous-financement fréquent des organismes communautaires jeunesse de même qu'à la non-récurrence des budgets attribués. Ces problèmes associés au financement nous ont d'ailleurs été relevés par tous les intervenants des milieux communautaires et institutionnels que nous avons rencontrés.

Cet état de fait se traduit sur le terrain par un manque de continuité dans les projets et interventions qui va à l'encontre même d'un principe clé d'une prévention efficace. Pour ne citer qu'un exemple, les déficiences budgétaires ont eu pour effet d'interrompre le projet de l'Animation Urbaine de Montréal-Nord de janvier à mars 2005, une saison où les jeunes ont particulièrement peu de ressources pour leurs loisirs⁶¹. En outre, le temps consacré aux démarches administratives qu'implique l'absence de récurrence diminue nécessairement le temps alloué à l'intervention comme telle.

Au fil de nos recherches, nous avons pu constater que la très grande majorité des organismes du milieu communautaire sont généralement tout autant en situation précaire que les clientèles qu'ils desservent. Plus souvent qu'autrement ainsi, c'est sur les épaules des organismes déjà fragiles que repose le poids des aléas du financement.

Par ailleurs, le manque de ressources financières ne permet pas de combler adéquatement les besoins grandissants des jeunes, particulièrement dans le nord de la Ville, où la défavorisation socioéconomique et les problèmes sous-jacents sont plus grands qu'ailleurs. Dans Montréal-Nord, par exemple, le nombre de travailleurs de rue, avec un seul poste stable, apparaît largement insuffisant en regard de la marginalisation de plusieurs jeunes et de l'importance du phénomène des gangs de rue. La nécessité de renforcer le travail de rue

auprès des jeunes fait d'ailleurs l'objet d'un consensus tant auprès de l'arrondissement que du comité VISA-Jeunes de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord.

L'INSUFFISANCE DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES

L'importance démographique de la population totale et jeunesse plus particulièrement (qui s'est accrue de façon notable au cours des dernières années dans certains secteurs du nord), a en outre eu pour effet de rendre largement insuffisantes les infrastructures et les ressources actuellement disponibles. Ce constat nous a notamment été signalé dans Montréal-Nord, dans Saint-Michel et dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Malgré des partenariats conclus entre les arrondissements et les écoles pour rendre accessibles les infrastructures et les équipements sportifs dans ces différents secteurs, l'accès à des activités sportives demeure somme toute problématique pour nombre de jeunes.

Cette situation apparaît particulièrement frappante dans le quartier Rivière-des-Prairies alors que les jeunes de moins de 25 ans représentent 34 % de la population du secteur, comparativement à 28,6 % pour l'ensemble de la Ville de Montréal⁶².

Parallèlement, Rivière-des-Prairies est l'un des coins de la Ville le moins bien nanti au plan des infrastructures. Outre le complexe Boscoville qui est excentré, il n'y a qu'un seul gymnase disponible, celui de l'École Jean-Groulx, et une seule maison de jeunes pour environ 7 000 jeunes âgés de 12 à 18 ans⁶³.

Ce tableau démontre que ces jeunes ont bien peu d'endroits pour se rencontrer et s'adonner à des activités sportives. Ce faisant, « les jeunes ne se reconnaissent pas et ont l'impression qu'ils ne peuvent pas s'exprimer dans le quartier⁶⁴ ». Faute d'endroits appropriés, ces derniers se regroupent dans des lieux où ils sont mal vus et desquels ils se font chasser. Une situation qui, à n'en pas douter, renforce leur sentiment d'être exclus de la communauté. Les rassemblements de jeunes dans des lieux publics qui provoquent de l'inquiétude dans la population en général, sont d'ailleurs largement répandus à Montréal.

61 Isabelle Laurin, *op. cit.*, p. 3.

62 Problématique-Leader, *Document de travail*, p. 1.

63 Données obtenues auprès de l'Équipe R.D.P.

64 *Ibid.*



En ce qui a trait aux lieux culturels, ceux-ci apparaissent tout aussi insuffisants, particulièrement chez les 18 à 30 ans qui, comme nous l'avons noté dans notre avis (514) *Génération 18-30 ans*, « sont souvent les grands oubliés, les parents pauvres du loisir⁶⁵ ». Dans une perspective de prévention des gangs de rue — phénomène qui touche aussi les jeunes adultes — nous croyons impératif de développer des lieux culturels leur étant spécifiquement adressés, car le médium culturel nous apparaît davantage porteur auprès de cette clientèle que les activités sportives.

L'INTERVENTION DE MILIEU : UNE APPROCHE À RENFORCER

Tous les experts que nous avons rencontrés s'entendent pour dire qu'en regard de la prévention, il faut investir dans le sport et favoriser avant tout la pratique libre. Cette nécessité vient du fait que de nombreux jeunes n'ayant pas les moyens financiers pour participer à des activités sportives structurées vont se regrouper et flâner dans les parcs et aux abords des stations de métro, créant ainsi un climat favorable aux gangs.

Pour remédier à cette situation, la solution envisagée consiste à renforcer l'intervention de milieu par une augmentation du nombre d'animateurs, prioritairement dans les parcs. Cette présence accrue devrait ainsi permettre aux jeunes de s'adonner à des activités intéressantes dans un cadre sécuritaire tout en leur donnant la chance de trouver sur leur route des pairs et des adultes significatifs, de briser le cycle de l'isolement, de mieux connaître les ressources du milieu et, en définitive, de s'attacher à leur communauté. Il serait également souhaitable que l'intervention de milieu soit davantage développée dans les HLM où la pauvreté ambiante est propice à la délinquance et à la criminalité.

L'INTERVENTION POLICIÈRE

Nous terminerons le dossier des gangs de rue en nous attardant brièvement au rôle joué par le Service de police de la Ville de Montréal dans le dossier des gangs de rue, qui a, depuis quelques années, « pris le haut du pavé en terme de priorité ». L'approche préconisée par le SPVM dans ce dossier s'articule autour des axes suivants : la recherche, la prévention, la répression et la communication⁶⁷.

Relativement à la prévention, le SPVM s'est doté d'un plan d'action triennal dont les activités s'élaborent essentiellement à partir des besoins perçus par les milieux. Au nombre des moyens de prévention privilégiés, le SPVM présente dans les écoles la pièce de théâtre qui traite de prostitution juvénile, intitulée *Le prince Serpent* et créée par le Théâtre Parminou, et des ateliers de sensibilisation sur les gangs de rue dans les classes. Ces activités constituent une autre avenue préconisée par le SPVM. Outre ces actions, plusieurs postes de quartier s'investissent de différentes façons auprès des jeunes et en partenariat avec divers acteurs, comme dans les cas de projets de soccer où les policiers vont par exemple recruter des entraîneurs et d'un projet Boxe qui s'élabore présentement à l'École Louis-Joseph-Papineau du quartier St-Michel auprès de décrocheurs potentiels⁶⁸.

Le volet prévention du SPVM interpelle avant tout les policiers des postes de quartier lesquels sont amenés à intervenir de façon quotidienne auprès des jeunes. En ce sens, nous aborderons la question des relations entre les jeunes et les policiers, et de façon plus spécifique, le rôle joué par les agents sociocommunautaires, principaux acteurs du mandat de prévention du SPVM. N'ayant pas pu recueillir d'informations auprès de responsables du SPVM ou de policiers de postes de quartier, nous tenons à souligner que notre analyse se base sur les propos tenus par des intervenants institutionnels et communautaires au cours d'interviews où nous leur avons posé la question :

65 CjM, (514) *Génération 18-30 ans : le logement, l'accessibilité aux services, les lieux de sociabilité et Actions Jeunes Citoyens*, 2004, p. 36.

66 Depuis 2002, les gangs de rue ont été intégrés à la liste des priorités nationales en matière de crime organisé. Parmi les différents corps de police impliqués, celui de la Ville de Montréal occupe une position névralgique puisqu'il est à la fois responsable du suivi et de la coordination de ce dossier au Québec et de la cueillette d'informations à l'échelle de la province, de concert avec la Sûreté du Québec. Claude Néron, sergent-détective au Module gangs de rue, « Les gangs de rue à l'avant-plan : une priorité d'action à tous les niveaux », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1 (mai 2004), p. 2 et Jean Baraby, inspecteur-chef du Service de police de la Ville de Montréal, « Sensibilisation au phénomène Gangs de rue : Les gangs de rue : Une action concertée pour un phénomène complexe et préoccupant », *Savoir*, mars 2005, p. 8.

67 Jean Baraby, *op. cit*

68 Cette information a été obtenue auprès de l'arrondissement Villeray/St-Michel/Parc-Extension.



« De quelle façon l'intervention policière auprès des jeunes pourrait-elle être améliorée sur le plan de la prévention des gangs de rue ? » Les données relatives à la satisfaction du travail des policiers apparaissent variables selon les secteurs et témoignent d'une bonne collaboration avec le milieu policier. Nous avons néanmoins pu remarquer que certains aspects pourraient être bonifiés.

Sur le plan des relations entre la police et les jeunes, des intervenants nous ont d'abord dit avoir été témoins à certaines occasions d'interventions qu'ils jugeaient excessives par exemple en regard de la situation où des jeunes se rassemblaient dans des parcs sans autre motif que celui de se divertir. Ces interventions — vite orientées de façon répressive — pouvaient se traduire par des contraventions et être perçues par les jeunes comme une provocation en plus de faire augmenter la tension d'un cran.

Les interventions parfois trop hâtives ont par ailleurs pour effet pervers : d'augmenter l'insécurité vécue dans la population en général, d'envoyer le message que certains jeunes sont dangereux et, en dernière instance, de les marginaliser davantage. Une marginalisation qui, nous l'avons noté, constitue l'un des points communs des jeunes qui s'intègrent aux gangs. Dans ce contexte, l'action policière se doit d'être nuancée. Ces divers éléments militent selon nous dans le sens d'un renforcement de la formation complémentaire donnée aux policiers, notamment sur le plan des relations interculturelles.

Toujours dans l'optique d'améliorer les relations entre les policiers et les jeunes, quelques intervenants nous ont signifié l'impact positif de rencontres sportives opposant des policiers et des jeunes. Commentant la tenue de tels matchs dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville il y a un peu plus de cinq ans, Georges Fournier, président de la Table de concertation jeunesse de ce secteur, tenait les propos suivants : « Une fois ce partage fait, l'attitude s'en trouve modifiée tant chez les jeunes que chez les policiers, on est alors moins dans la confrontation; les rapports ne sont alors plus tout à fait les mêmes ». Une expérience semblable a entre autres été tentée avec des jeunes hébergés en centre jeunesse avec des résultats tout aussi intéressants aux dires de Chantal Fredette, conseillère clinique à la pratique de pointe GANGS de cette institution. De façon générale, une action préventive efficace nécessite que l'on tienne compte qu'elle s'adresse à des jeunes qui par définition aiment s'amuser. Il nous semble à propos pour les

policiers et les agents sociocommunautaires d'utiliser davantage le jeu, le sport et d'innover en matière de prévention pour obtenir en définitive un plus grand succès auprès des jeunes.

Les divers acteurs rencontrés nous ont spontanément parlé du rôle premier des agents sociocommunautaires en matière de prévention. Encore là, nous devons spécifier que si en certains endroits de la métropole leur implication est grandement appréciée et parfois même louangée, tel n'est pas le cas dans tous les quartiers. C'est ainsi, par exemple, que certains d'entre eux ne siègent pas aux tables de concertation ni sur les comités jeunesse s'intéressant notamment à la problématique des gangs de rue. Pour mener une action préventive efficace, le renforcement de la concertation entre ces agents et les autres acteurs du milieu nous paraît incontournable et passe nécessairement par les mécanismes de concertation déjà en place.

Ces lacunes au niveau de la concertation sont, entre autres, à mettre en parallèle avec le fort roulement de personnel observé qui rend plus difficile, selon nous, la création de partenariats. Il nous semble par conséquent tout indiqué de bien choisir dès le départ les policiers qui occupent ces postes en fonction de leur profil et de leur motivation.

En raison du mandat de rapprochement auprès des communautés qu'ils actualisent et de leur fonction d'informer la population qui en découle, les agents sociocommunautaires doivent, selon les termes de François Bérard, coordonnateur du comité VISA-Jeunes de Montréal-Nord, « élaborer des messages communs pour dédramatiser le phénomène des gangs de rue sans toutefois nier la réalité et transmettre de l'information sans faire du profilage racial ». Cet aspect mérite également que l'on s'y arrête afin d'éviter d'apparenter des groupes de jeunes en entier à des gangs de rue et, à terme, de renforcer leur stigmatisation.

Les éléments que nous venons de présenter constituent quelques pistes de réflexion quant à l'intervention policière (un aspect du mandat municipal qui aurait commandé à lui seul un avis). Bien que partiels, ces éléments nous semble néanmoins jeter un éclairage intéressant ouvrant la voie à des recommandations détaillées.



3. LES RECOMMANDATIONS

À titre de bailleur de fonds importants auprès des organismes communautaires et de maîtres d'œuvre de l'offre de services dans les domaines du sport, du loisir et de la culture, la ville-centre et les arrondissements ont la responsabilité d'offrir des activités et des ressources qui répondent aux besoins et aux aspirations de la jeunesse. Dans un contexte où la précarité des organismes jeunesse ne fait aucun doute et devant le fait que nombre de jeunes fréquentent les lieux publics pour se divertir, créant une situation propice à la création de gangs, le comité « enjeux sociaux » estime que les acteurs municipaux doivent renforcer les ressources existantes et mieux s'adapter aux besoins des jeunes.

Dans cette optique, le CjM a formulé quelques pistes de recommandations qui s'articulent selon les axes suivants : financement, services adaptés et accessibles aux jeunes et partenariat.

Par ailleurs, considérant l'importance du SPVM dans le dossier des gangs de rue et conformément à l'un de ses mandats qui s'inscrit dans une optique de prévention, le comité a jugé pertinent de proposer certaines recommandations relatives à l'intervention policière.

3.1- La Ville et les arrondissements

FINANCEMENT

Dans les domaines sous leur juridiction, la Ville et les arrondissements s'appuient avant tout sur les organismes communautaires — souvent aux prises avec des difficultés financières — dans leur offre de services destinée aux jeunes. Dans l'optique de favoriser au maximum leur savoir-faire et leur expertise, le CjM estime qu'il est primordial pour la Ville :

- d'assurer un financement récurrent et plus important des organismes communautaires jeunesse existants par le biais d'un programme municipal de financement s'étendant sur une durée de cinq ans.

SERVICES ADAPTÉS ET ACCESSIBLES AUX JEUNES

Pour améliorer les milieux de vie des jeunes et répondre plus adéquatement à leur besoin de se regrouper, de se divertir et de s'exprimer tout en tenant compte de leurs moyens financiers souvent faibles, le CjM propose diverses mesures :

- le renforcement de l'intervention de milieu dans les HLM, les parcs et autres endroits où se retrouvent les jeunes afin d'assurer une présence significative, des activités intéressantes dans un climat sain, et ce, particulièrement l'été, les week ends et après les heures de classe;
- le développement de nouvelles infrastructures sportives lesquelles apparaissent largement déficientes et souvent peu accessibles dans le nord de la ville en regard de l'importance de la population jeunesse;
- la modernisation et l'adaptation des structures existantes;
- l'aménagement de locaux à vocation culturelle pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans à l'échelle de la Ville, tel que le CjM l'a déjà recommandé dans son avis (514) *Génération 18-30 ans*;
- l'augmentation du nombre de travailleurs de rue dans certains secteurs, comme Montréal-Nord.

PARTENARIATS

Le milieu municipal compte parmi ses partenaires privilégiés les écoles et les commissions scolaires. Dans l'optique de mieux desservir les jeunes, le CjM réitère les demandes formulées dans son avis *Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais*, stipulant que :

- les liens soient renforcés entre les deux instances pour permettre à la clientèle et aux organismes jeunesse d'avoir accès à des locaux, des infrastructures et des équipements sportifs, dans les écoles primaires notamment;
- les commissions scolaires et la municipalité optimisent leurs ressources respectives par le truchement d'échanges à coûts marginaux et d'une offre de services complémentaire et continue auprès des jeunes.

En terminant, le CjM encourage la Ville et les arrondissements à mettre de l'avant des événements culturels et sportifs significatifs dans les parcs et autres lieux publics pour amener la population à se réappropriier ces lieux, et par le fait même, à rendre moins intéressants les gangs de rue.



3.2- Le Service de police de la Ville de Montréal

Suite à nos rencontres auprès d'acteurs institutionnels et communautaires, nous avons pu constater que l'intervention policière auprès des jeunes, bien que très inégale selon les quartiers, pourrait être bonifiée à plusieurs égards. Nous présentons donc ici quelques pistes qui se regroupent sous les deux thèmes suivants : l'amélioration des relations entre les jeunes et les policiers et le rôle des agents sociocommunautaires.

AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LES POLICIERS ET LES JEUNES

Étant donné que la tension est parfois élevée entre les policiers et les jeunes et que cette réalité a souvent pour effet de faire dégénérer des situations, qui ne sont pas nécessairement problématiques au départ, et d'amener nombre de jeunes à s'inscrire davantage dans une logique de confrontation, le CJM recommande :

- de renforcer la formation interculturelle complémentaire auprès des policiers;
- d'éviter de faire une intervention excessive en direction de certains jeunes qui, à terme, envoie le message à la population qu'ils sont délinquants et dangereux tout en les stigmatisant davantage;
- de développer une éthique de l'intervention policière, incombant en bonne partie aux superviseurs, afin d'éviter tout laxisme;
- de favoriser les occasions de rencontres entre les jeunes et les policiers dans un cadre informel, notamment par le biais de rencontres sportives.

LES AGENTS SOCIOCOMMUNAUTAIRES

Grands artisans sur le terrain du mandat de prévention du SPVM, les agents sociocommunautaires sont amenés à jouer un rôle de premier plan auprès des jeunes et de leur communauté. Le CJM croit ainsi en la nécessité pour ces policiers :

- d'élaborer un message commun auprès de la population en général pour dédramatiser le phénomène des gangs de rue et éviter de faire du profilage racial, sans pour autant nier la réalité;
- de renforcer, dans certains secteurs de la Ville, leur présence aux Tables de concertation et autres comités jeunesse;
- d'innover au plan de la prévention en tablant davantage sur des activités ludiques et différentes qui, en dernière instance, auront un plus grand impact sur les jeunes.

Le CJM estime enfin qu'il est de la responsabilité des postes de quartier de s'assurer de choisir des policiers qui ont à la fois le profil et le désir d'occuper la fonction d'agent sociocommunautaire.



Thème 2 :

La prostitution de rue à Montréal



INTRODUCTION

La prostitution : une question de société

Le phénomène de la prostitution peut prendre plusieurs formes. Dans le cadre de cet avis, nous avons décidé de nous pencher plus spécifiquement sur le phénomène de la prostitution de rue des jeunes adultes. La prémisse de base de notre réflexion est que la prostitution constitue un enjeu social et pas seulement un problème individuel. Ainsi, malgré le fait que les premiers symptômes auxquels les citoyens et les citoyennes sont confrontés sont les problèmes individuels, il ne faut pas perdre de vue que les causes — et donc les pistes pour y répondre — sont collectives.

Réfléchir à la problématique de la prostitution ne peut se faire véritablement sans considérer ces deux axes et l'intervention faite auprès des personnes doit tenir compte de la dimension sociale de la prostitution. N'oublions pas que la prostitution apparaît souvent à ceux qui la pratiquent comme une solution pour répondre à différents besoins (gagner de l'argent, se sentir aimé et considéré, faire partie d'un groupe, trouver une activité à exercer dans le cas d'une fugue, etc.). Ainsi, tel que l'affirme Michel Dorais, « prétendre avoir un réel impact sur ce phénomène, sans diriger une partie significative de nos efforts sur le social, c'est-à-dire les clients réels et potentiels, les institutions sociales, les gouvernements et la population, c'est s'illusionner. [...] La prostitution, ne l'oublions pas, n'est que le reflet des rapports sociaux et des valeurs de la société qui l'abrite⁶⁹ ». La prostitution demeure donc un enjeu qui interpelle tous les acteurs de la société.

Rappelons également que la prostitution touche en grande partie les jeunes. En effet, une part importante des personnes prostituées ont débuté alors qu'elles étaient mineures et la moyenne d'âge de celles qui pratiquent le métier se situe dans la vingtaine. De plus, la jeunesse est un critère important dans le milieu prostitutionnel. Le CjM se préoccupe donc du phénomène et incite la Ville de Montréal à poser des gestes concrets.

Le cadre légal canadien

Voici une définition sommaire de la prostitution : « pratique d'activités sexuelles en échange de biens ou services, et prioritairement pour des motifs autres que ses propres besoins sexuels et affectifs⁷⁰ ». Au Canada, la prostitution n'est pas illégale; c'est-à-dire qu'il est permis d'accepter ou de verser un montant d'argent en échange d'une faveur sexuelle. Ce ne sont que les manifestations publiques de la prostitution qui sont illégales. L'article 213 du Code criminel stipule que :

1. Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, dans un endroit soit public soit situé à la vue du public et dans le but de se livrer à la prostitution ou de retenir les services sexuels d'une personne qui s'y livre;
 - a) soit arrête ou tente d'arrêter un véhicule à moteur;
 - b) soit gêne la circulation des piétons ou des véhicules, ou l'entrée ou la sortie d'un lieu contigu à cet endroit;
 - c) soit arrête ou tente d'arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit, communique ou tente de communiquer avec elle;
2. Définition d'endroit public — Au présent article, endroit public s'entend notamment de tout lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation, expresse ou implicite; y est assimilé tout véhicule à moteur situé dans un endroit soit public soit situé à la vue du public.

Également, dans le débat sur la prostitution au Québec et au Canada, plusieurs auteurs utilisent des termes qu'il est important de préciser. La **criminalisation** « est le fait d'élever, dans le Code criminel de juridiction fédérale, une prohibition contre ce comportement. La **judiciarisation** consiste à amener devant les tribunaux la personne accusée d'un comportement criminalisé. La **pénalisation** de ce comportement sera la sanction, associée à la valeur de la peine qui en découle. La **décriminalisation** consiste à abroger la prohibition du comportement dans le Code criminel et par conséquent la peine⁷¹ ». Comme il s'agit d'un champ de juridiction fédérale, les municipalités ont une marge de manœuvre somme toute relative pour intervenir en la matière.

69 Collectif. *La prostitution des jeunes, entre le drame et la banalité*, Convergence, Montréal, 1984, p. 91

70 Patricia Hanigan. *La jeunesse en difficulté, Comprendre pour mieux intervenir*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1990, p. 110

71 Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile. *Rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*, Montréal, Ville de Montréal, 1999, p. 50



LES DIFFÉRENTES FORMES DE PROSTITUTION

La prostitution peut prendre différentes visages⁷² : prostitution de parc, prostitution sur le pouce, la prostitution dans les bars spécialisés ou non, agences d'escorte, studios de massage, saunas et toilettes publiques, annonces classées et sollicitation par les médias, bordels et maisons closes et prostitution de rue. Ce dernier type de prostitution a davantage retenu notre attention parce qu'il présente des risques élevés de violence de la part des clients, des souteneurs et des vendeurs de drogues. Également, la prostitution de rue fait qu'elle est la forme qui dérange le plus puisque les effets qui l'entourent sont nombreux et se manifestent souvent dans les quartiers résidentiels en provoquant des situations difficiles de cohabitation entre les personnes prostituées, les individus qui gravitent autour d'elle et les citoyens.

Dans le cadre de cet avis, le CjM ne cherche pas à déterminer si la prostitution est un métier ou une situation d'exploitation. L'objectif est avant tout de dépasser ce type de débat pour tenter de comprendre cette réalité et les moyens que la Ville de Montréal peut mettre en œuvre pour améliorer la situation. Le CjM est d'avis que la violence et la discrimination que les personnes prostituées subissent sont absolument inacceptables dans notre société.

La prostitution de rue est un sujet émotif qui interpelle nos valeurs morales et notre représentation des rapports entre les sexes. De plus, il n'existe pas de solution miracle et les positions tranchées sont difficilement défendables. Ainsi, le CjM ne cherche pas à défendre une position théorique mais bien à cerner des pistes de solutions que la Ville devrait emprunter, car son mandat consiste avant tout à s'adresser aux autorités municipales.

Rappelons que le Conseil permanent de la jeunesse a publié en 2004 un avis fort pertinent sur la prostitution de rue dont les recommandations s'adressaient en premier lieu au gouvernement québécois et canadien. Le présent avis se veut donc complémentaire à ce travail de réflexion entamé par des jeunes Québécois. Les autorités municipales et provinciales doivent donc se concerter et agir dans le dossier de la prostitution de rue.

Officiellement, le mandat de la Direction de la sécurité du revenu et du développement social de la Ville de Montréal est « d'améliorer le cadre et la qualité de vie des citoyennes et citoyens, assurer le développement des personnes et des communautés, favoriser la participation sociale et amener les communautés à s'approprier leur développement en collaboration avec les arrondissements⁷³ ». Par le biais du Plan d'action montréalais sur la prostitution de rue adulte, la Ville de Montréal a décidé de travailler en concertation avec le SPVM et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal.

Les trois axes de ce partenariat sont les suivants : amélioration des conditions de vie des personnes concernées, accès à des soins de santé et à des services sociaux adaptés et amélioration de la qualité de vie des quartiers concernés par la prostitution. Face à la problématique de la prostitution de rue, le rôle de la Direction de la sécurité du revenu et du développement social est d'initier des projets, de faciliter la concertation et de soutenir financièrement des projets selon les champs de compétences municipaux.

Dans un premier temps, nous dresserons succinctement le portrait de la prostitution de rue à Montréal : les causes de l'entrée dans le milieu prostitutionnel, les conséquences sur la santé, les conséquences psychosociales, la stigmatisation sociale, les rapports avec la police et la difficile cohabitation avec les résidents. Dans un deuxième temps, afin de bien comprendre les enjeux et les différentes positions face à la prostitution de rue, nous résumerons les modèles juridiques : le prohibitionnisme, le réglementarisme, l'abolitionnisme et la victimisation.

En troisième lieu, nous présenterons les constats et les pistes de solution proposées par les quelques organismes communautaires rencontrés : l'Anonyme, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, Dopamine, l'Association des résidents et résidentes des Faubourgs de Montréal et Stella. Enfin, nous terminerons avec nos recommandations.

72 Typologie selon Sylvie Gendron et Catherine Hankins. *Prostitution et VIH au Québec : bilan des connaissances*, Direction de la santé publiques de Montréal-Centre et Centre de coordination sur le sida, Montréal, 1995.

73 Ville de Montréal. *Plan d'action montréalais sur la prostitution de rue adulte*, Montréal, 2004.



1- PORTRAIT DE LA PROSTITUTION AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL

Quelques faits :

- Bien que cela ne fasse pas l'unanimité, la plupart des chercheurs s'entendent pour affirmer que l'âge d'entrée dans la prostitution est en moyenne 15 à 16 ans.
- La majorité des études affirme que l'âge moyen des personnes prostituées adultes est de 24 ou 25 ans.
- La majorité des prostituées ont une dépendance à l'alcool ou à la drogue⁷⁴.
- 75 % des personnes prostituées disent avoir souffert d'abus physiques ou sexuels durant leur enfance et 70 % disent avoir été victimes de « rapes » par leurs clients, leur souteneur ou par des étrangers.
- Un travailleur du sexe sur trois provient d'une autre région que celle de Montréal.
- Les échanges sexuels se déroulent en général dans la voiture du client, rarement à l'hôtel.
- Il est particulièrement difficile de quantifier l'ampleur du phénomène de la prostitution à Montréal comme au Québec en général. Les estimations varient énormément entre les différentes recherches. Les données issues de la police doivent être considérées avec beaucoup de rigueur vu que les arrestations dépendent du niveau de répression des autorités policières et du type de prostitution touché. L'organisme Stella évalue qu'il y a entre 5 000 à 10 000 travailleuses du sexe dont 20 % seraient des prostituées de la rue. Le SPVM évaluait, dans un document sur la prostitution paru en 1998, entre 1 000 et 1 500 le nombre de personnes prostituées sur le territoire montréalais, toute catégorie confondue, oeuvrant ou non de façon sporadique. Séro Zéro évalue quant à lui à 230 le nombre de prostitués masculins qui travaillent dans la rue.
- Le SPVM soutient qu'en 2004, 1 047 arrestations avaient eu lieu (584 étaient des femmes et 463 des hommes dont 20 % étaient des prostitués et 80 % des clients).
- La prostitution hétérosexuelle est évaluée à 80 % tandis que la prostitution homosexuelle est évaluée à 20 %.
- L'âge moyen pour la prostitution masculine se situe autour de 23 ans, et plus de la moitié d'entre eux consomment des drogues injectables.
- Quant à l'orientation sexuelle, il faut mettre les mythes de côté : 22 % se disent gais, 36 % hétérosexuels et près de 42 % se déclarent bisexuels.

- En ce qui a trait à l'âge de sortie, il sera différent pour les hommes et les femmes. Les hommes quitteront plus tôt étant donné l'exigence des clients pour de jeunes prostitués. Les estimations sont à l'effet que les hommes quittent au début de la vingtaine alors que les femmes quittent vers la fin de la vingtaine.
- Depuis quelques années, on constate que le phénomène de prostitution de rue s'est déplacé vers des zones résidentielles. Autre effet de la répression, tel que le constate le Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile « l'accent mis sur le contrôle des activités des prostitué-e-s de rue semble avoir contribué à une détérioration de leurs conditions de vie et à un climat de marginalisation et d'exclusion qui peut être générateur de violences symboliques et matérielles à leur égard⁷⁵ ».

Les causes

Le phénomène de la prostitution possède presque toujours comme vecteur commun un cadre familial déficient. Violence verbale et physique, abus sexuels, familles éclatées, père absent, présence accrue de drogue ou d'alcool dans l'entourage, placements en centres d'accueil ou dans des familles d'accueil, carences affectives, problèmes scolaires et abandons de l'école rendent ces jeunes vulnérables à la prostitution. Le passage à la prostitution adulte pour les filles se fera surtout sous l'influence d'un souteneur alors que les garçons devront céder leur place à des plus jeunes et se recycleront dans d'autres activités de délinquance.

Tel que l'ont clairement démontré Dorais et Ménard, une des premières motivations évoquées par les personnes prostituées, et surtout par les jeunes qui commencent le métier, demeure l'argent rapidement gagné. Toutefois, comme il s'agit d'un milieu et d'une pratique que plusieurs détestent : la fuite dans la drogue, les jeux et l'alcool amène un rythme de vie rapidement dispendieux. Le cercle vicieux se referme rapidement sur eux. Aussi, « à l'aspect monétaire et au facteur drogue, s'ajoutent souvent des motivations complémentaires. Les plus jeunes parlent de recherche d'attention ou d'affection de la part des adultes, du désir d'aventure, de curiosité et de moyen de survie lors de fugue. Les plus vieux invoquent la réaction à leur milieu familial, l'affranchissement de cette famille, la recherche d'un milieu d'appartenance et l'absence de d'autres moyens de subsistance. Mais qu'ils soient conscients ou non, la majorité d'entre eux n'ont pas

74 Les faits suivants sont tirés du site internet www.sirius.com

75 Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile, *op. cit.*, p. 53.



choisi la prostitution de façon rationnelle et réfléchie; c'est plutôt la prostitution qui les a choisis⁷⁶ ». La situation se comprend d'autant mieux lorsqu'on sait que la prostitution des jeunes constitue souvent le prolongement des abus sexuels qu'ils ont vécus à la maison.

La prostitution tant chez les femmes que chez les hommes représente une façon rapide de gagner de l'argent pour le luxe, la drogue ou pour survivre — ou encore — une façon, un métier comme un autre pour gagner sa vie. Toutefois, dans le cas des jeunes hommes gais ou qui veulent l'expérimenter, la prostitution peut représenter également un moyen de vivre sa sexualité. Les tabous et les préjugés toujours existants autour de l'homosexualité rendent ce type de situation réelle.

Les conséquences sur la santé

La violence est une des plus grandes difficultés vécues par les personnes pratiquant la prostitution. Les actes brutaux ou agressifs peuvent provenir de clients, de proxénètes, de vendeurs de drogue mais également de policiers et de citoyens.

Autre impact majeur du rythme de vie des personnes prostituées constitue les effets dévastateurs sur leur santé. Les problèmes de toxicomanie sont souvent associés à la prostitution. Et évidemment, pour se payer de la drogue généralement très coûteuse, la prostitution apparaît souvent comme la seule solution. Un des effets de la toxicomanie demeure le VIH souvent causé par les drogues à injection ou par le fait qu'une personne prostituée ayant consommé ne pensera pas nécessairement à utiliser le condom. Les maladies transmissibles sexuellement, les grossesses non désirées, l'épuisement, la malnutrition, l'insécurité matérielle et le vieillissement précoce font partie des risques auxquels sont confrontées les personnes prostituées.

Les conséquences psychologiques

Pour Dorais et Ménard, les conséquences psychologiques chez les jeunes sont nombreuses : désensibilisation de l'affectivité et de la sexualité, repli sur soi, estime négative de soi, difficultés au plan de son orientation sexuelle, dépression suicidaire. Quant aux conséquences relationnelles, les auteurs soulignent différents effets : désengagement dans leurs relations avec autrui, perte de confiance dans le monde adulte, rejet (anticipé ou réel) de la part du milieu d'origine et /ou substitution d'un système d'exploitation au système relationnel.

La stigmatisation sociale

Au sein de la société, les préjugés sont souvent nombreux. Que ce soit dans leurs rapports avec les citoyens, les commerçants, à l'hôpital, dans les CLSC, au Centre d'emploi, les personnes prostituées doivent faire face constamment à des idées préconçues.

Dans leurs rapports avec la justice, les personnes prostituées constatent souvent que leur témoignage et leur crédibilité sont remis en question. Elles affirment que lorsqu'elles sont victimes d'agressions physiques ou sexuelles, le traitement de leur dossier ne bénéficie pas de la même attention de la part des policiers. Également, de nombreuses personnes prostituées se disent victimes de harcèlement de la part des policiers. En effet, les autorités policières vont avoir tendance à utiliser des infractions commises au Code de sécurité routière ou aux règlements municipaux pour arrêter les personnes prostituées. Cette utilisation discriminatoire de règlements est dénoncée par de nombreux organismes.

Les rapports avec la police

Quelles sont les principales pistes d'intervention du Service de police de la Ville Montréal en matière de prostitution de rue ? Lison Ostiguy, inspecteur-chef et responsable du dossier de prostitution au SPVM donne la réponse suivante : « Au-delà de la répression notre rôle consiste à collaborer avec les organismes communautaires, les arrondissements et la Ville de Montréal et à atténuer les impacts associés à la prostitution de rue.

Premièrement, en matière de prévention, il faut faire la promotion des programmes de prévention en collaboration avec les partenaires communautaires, scolaires et de la santé auprès des jeunes. Il faut informer, notamment les résidents et les commerçants des quartiers touchés par la prostitution de rue quant aux actions entreprises par le SPVM tant au plan de la répression que de la prévention. Le SPVM recherche des solutions durables susceptibles d'améliorer la qualité de vie en participant activement à divers comités et en contribuant financièrement à certains projets de prévention.

Nos policiers sur le terrain doivent intervenir rapidement dans le cas d'une prostituée aux prises avec des problèmes de santé et de toxicomanie. Ils doivent intervenir également dans le cas d'une prostituée d'âge mineur ou encore lorsque les activités de prostitution de rue se déroulent à des endroits fréquentés par les jeunes.



Au chapitre de la répression, nos priorités d'interventions en matière de prostitution de rue portent sur la présence d'une personne d'âge mineur, un proxénète ou lorsqu'une personne prostituée est victime d'un acte criminel. Notre recherche de pistes de solutions se traduit aussi par un travail de concert avec les groupes communautaires et le réseau de la santé pour mieux supporter les prostitués(es) comme par exemple l'implantation d'une maison de répit afin de mieux supporter les personnes dans le besoin, etc ».

Lors d'une situation de racolage, la démarche policière officielle est la suivante : le policier effectue une première intervention de sensibilisation, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'accusation. Le policier donne un avis verbal et incite le travailleur du sexe à arrêter la prostitution. L'agent explique les irritants vécus par les résidents et informe la personne prostituée quant aux différents services offerts par les organismes communautaires ou publics. Lors d'une deuxième intervention, le policier demande la cessation des activités et émet une citation à comparaître. La personne prostituée est accusée et libérée suite à la vérification de son identité. On lui offre également une prise en charge par des organismes communautaires.

Si la personne récidive, lors d'une troisième intervention on lui fait promettre de se présenter en cour à une date déterminée. Cette promesse est liée à des conditions comme celle de ne pas se trouver à l'intérieur d'un secteur. Après avoir signé cette entente et avoir été informée des programmes offerts par les organismes communautaires, la personne est libérée. Finalement, si la personne est arrêtée une nouvelle fois pour du racolage, elle est détenue jusqu'à sa comparution.

Les relations entre les personnes prostituées et le service de police sont souvent tendues. De plus, tel que nous en parlions précédemment, le service de police utilise différentes tactiques de répression pour arrêter les personnes prostituées. Ces dernières se plaignent de recevoir des contraventions selon le Règlement municipal : jeter de la cendre sur le sol public, traverser la rue à un feu rouge, faire un mauvais usage du mobilier urbain (ex. occuper deux places sur un banc de parc), flâner, etc. La personne doit payer une amende alors que sa source de revenus est justement la prostitution. Il s'agit donc d'un véritable cercle vicieux.

Toutefois, soulignons que le SPVM vise à prévenir la violence dont sont victimes les personnes prostituées. Le programme « Dénonciation des agresseurs » a été mis sur pied en partenariat avec Stella et Séro Zéro afin de leur offrir l'assistance d'enquêteurs spécialisés. Un suivi est également réalisé auprès des mauvais clients. Comme le conjoint et le proxénète sont souvent sources de violence, un soutien est offert aussi aux personnes prostituées qui désirent de l'aide.

Le SPVM a aussi mis sur pied un projet de dénonciation nommé « Cyclope » pour prévenir les « chasses aux sorcières ». Celui-ci consiste à empêcher que les citoyens se fassent justice eux-mêmes en intervenant de façon désordonnée. Le projet « Cyclope » a pour but d'inciter les citoyens à remplir un rapport d'observation contenant les informations sur les clients (plaque d'immatriculation, description physique, heure ...). La police effectue ensuite une enquête sur chaque rapport et si les preuves sont suffisantes, une accusation pourra être portée. Dans les faits, jusqu'en mars 2005, 1 600 clients ont été contactés et on a observé seulement 1,7 % de récidives.

En 2003, le projet « Temps d'arrêt » (ou projet pilote sur la prostitution de rue) a également été mis sur pied par le SPVM et financé en majeure partie par ce dernier en collaboration avec des organismes communautaires. Ses objectifs visaient à :

- Augmenter les services et offrir des lieux de répit pour les travailleurs et travailleuses du sexe des zones ciblées ;
- Favoriser la collaboration et la communication entre les partenaires impliqués ;
- Développer une session de sensibilisation auprès des policiers desservant ces quartier ;
- Développer un outil de collecte de données afin d'assurer un suivi et une évaluation des activités ;
- Améliorer l'accès aux ressources communautaires et aux services de santé pour les travailleurs et travailleuses du sexe ;
- Favoriser une meilleure cohérence entre les ressources ;
- Améliorer les conditions de vie et de santé des travailleurs et travailleuses du sexe ;
- Documenter les interventions et les besoins de la clientèle.



En plus du développement de nouveaux services, de l'augmentation du nombre d'intervenants sur le terrain et de la formation des policiers, ce projet a permis la concertation active et cohérente entre les partenaires et de réaliser, en 10 mois, 2 894 interventions auprès de personnes prostituées. Malheureusement, le projet a dû être arrêté en décembre 2005 à cause d'un manque de ressources financières.

Une difficile cohabitation

La présence de personnes prostituées — ou plutôt les irritants entourant le phénomène de la prostitution — dans les quartiers résidentiels importune souvent les citoyens. Comme la toxicomanie est une problématique importante, on retrouve dans les lieux publics, et plus grave encore, dans les parcs pour enfants, des seringues usagées, des condoms ou des bouteilles d'alcool. Également, les résidents ne se sentent pas en sécurité dans un quartier où le crime organisé s'incarne soit par les souteneurs, soit par les vendeurs de drogues. Le bruit associé à l'activité prostitutionnelle, la circulation automobile de même que les plaintes des résidentes étant pris pour des prostituées par des clients détériorent la qualité de vie d'un quartier.

Dans un document sur la prostitution paru en 1998, le SPVM affirmait que les irritants de résidents se regroupaient en trois grandes catégories :

1. INSÉCURITÉ FACE AU QUARTIER

- Les activités de prostitution des prostituées et des clients de même que la venue de piqueries et de maisons de débauche engendrent une peur psychologique chez les citoyens ;
- L'intimidation (crainte de sévices physiques et d'incivilité) ;
- L'augmentation de la violence physique et verbale entre prostituées — citoyens et clients ;
- Le harcèlement et le harcèlement chez les femmes qui ne sont pas des prostituées ;
- Les effets moraux chez les enfants côtoyant à la journée des femmes à moitié nues ;
- La peur que les enfants soient sollicités ou recrutés ;
- La peur que les enfants soient victimes des revendeurs de drogues.

2. ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

- L'ouverture et fermeture des piqueries et maisons de débauche (va-et-vient et barricadage) ;
- Les problèmes de salubrité (condoms et seringues souillées trouvés sur la rue, dans les parcs) ;
- L'augmentation de la circulation et de ses effets néfastes ;
- Les maladies transmises sexuellement tant à l'utilisateur qu'à la prostituée soulèvent des craintes.

3. ÉCONOMIQUE

- La diminution de la valeur des immeubles par la dégradation du quartier, d'où la difficulté de vente dans l'immobilier ;
- Les commerçants constatent la fuite de bons clients ;
- Le remplacement des commerces fermés par des commerces à caractère érotique ou pornographique ;
- L'augmentation des revendeurs de drogues de rues qui sollicitent et suivent les prostituées.

Le Conseil du statut de la femme rapporte que le Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile constate : « que la prostitution de rue s'est transportée dans des quartiers souvent "aux prises avec d'autres problématiques d'ordre socioéconomiques : chômage et pauvreté, monoparentalité, décrochage scolaire ont en effet tendance à y être plus importants qu'ailleurs". Pour les membres du Comité, les réactions d'opposition de la population de ces quartiers au regard de la prostitution doivent être interprétées comme une "expression de désarroi" devant la précarité de leurs conditions de vie et les prostituées de rue [deviennent] ainsi des boucs émissaires. Ce ne serait donc pas la prostitution qui causerait des difficultés, mais la conjugaison de multiples problèmes sociaux. La réaction de rejet vis-à-vis la prostitution ne constituerait qu'un exutoire à une situation sans issue pour des résidentes et des résidents déjà confrontés à une multitude de problèmes.⁷⁷ »

Un milieu difficile à quitter

Même une fois que les personnes prostituées auront quitté le milieu de la prostitution, les préjugés continueront à rendre leur insertion sociale difficile. Quitter ce milieu signifie faire face à une série d'obstacles ; il s'agit de la perte d'amis, d'habitudes de vie, de repères, la peur d'être reconnue, les difficultés liées au peu d'estime de soi, au peu d'expériences professionnelles ou de formation nécessaire pour un retour sur le marché du travail, les dettes ou encore la désintoxication parfois de drogue ou d'alcool. Malheureusement, sur cette route parsemée d'embûches, peu de support existe pour les prostituées qui désirent mettre fin à cette vie.

77 Ginette Plamondon. *Avis du Conseil du statut de la femme, La prostitution : profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, Québec, 2002, p. 82.



Également, comme la pratique prostitutionnelle débute durant l'adolescence, les jeunes développent des problèmes scolaires importants et abandonnent les études. Ainsi, sans expérience professionnelle, sans diplôme, le retour sur le marché de l'emploi s'avère un obstacle difficilement surmontable s'il n'est pas accompagné de soutien. Soulignons également que s'affranchir des pressions du milieu, en l'occurrence des souteneurs et des proxénètes, se révèle un passage difficile.

Deux temps majeurs constituent le processus de réinsertion : la prise de décision et la réinsertion en tant que telle. Dans un premier temps, la personne prostituée doit prendre la décision de rompre avec le milieu prostitutionnel. Elle peut être soutenue dans cette étape mais tous les intervenants rencontrés s'entendent pour affirmer que la décision doit venir de la personne prostituée. Différentes raisons peuvent motiver une telle décision mais il s'agit souvent d'un événement majeur : hospitalisation, maternité, overdose, décès d'un proche, etc.

Source de déséquilibre et d'insécurité, la rupture avec le milieu s'avère souvent difficile puisque la personne se retrouve devant l'inconnu. Les peurs auxquelles elle doit faire face sont nombreuses : peur de l'avenir, peur d'être reconnue par des anciens clients, peur d'être stigmatisée socialement, peur des démarches liées à la réinsertion (logement, emploi, argent, santé, etc.). La réinsertion des personnes prostituées ne constitue malheureusement pas un secteur dans lequel l'État s'est engagé. On constate donc un transfert des responsabilités (mais rarement du financement nécessaire) des autorités gouvernementales ou municipales vers le milieu associatif travaillant à la réinsertion des personnes prostituées.

2. PRINCIPAUX MODÈLES JURIDIQUES

Cette section énumère les principaux systèmes législatifs que l'on retrouve dans les sociétés occidentales. Nous rapportons ici brièvement les points majeurs afin de rappeler les différentes positions idéologiques face à la prostitution de rue. Ces opinions se reflèteront dans les entrevues avec les organismes communautaires dans la troisième partie.

Le prohibitionnisme

Selon ce principe, la prostitution est en contradiction avec la dignité humaine et elle doit disparaître. Dans la perspective de ce modèle juridique, la prostitution est jugée immorale et illégale et c'est pour cette raison qu'elle est interdite. Selon cette logique, la personne prostituée et le proxénète sont plus souvent poursuivis que les clients. Le régime prohibitionniste amène la pénalisation de tous les acteurs impliqués dans toutes les activités possibles de la prostitution. Toutefois, dans la pratique, on constate que ce sont plus souvent les personnes prostituées que les clients qui se font arrêter. Également, comme les prostituées sont considérées comme criminelles, elles n'osent pas dénoncer un client ou un proxénète lorsque ce dernier l'agresse. Ainsi, dans ce système, la personne qui pratique la prostitution est souvent en situation d'extrême précarité. Ce système réussit très peu à empêcher la prostitution : « il ne fait que contraindre les prostituées à la clandestinité et renforce *ipso facto* les réseaux criminels qui les exploitent⁷⁸ ».

Ainsi, Ouvrard constate au Canada, tout comme en France et en Australie, « les mêmes inquiétudes et excès : sous prétexte d'appliquer l'incrimination de racolage, les services de police tentent d'aboutir ou aboutissent à l'interdiction pure et simple de l'exercice de la prostitution⁷⁹ ».

Le réglementarisme

Selon le principe de tolérance dont elle découle, la politique criminelle réglementariste n'interdit pas la prostitution. Ce modèle législatif, très répandu dans le monde, soutient que la prostitution est irréductible donc tolérable. La réglementation a donc pour objectif d'encadrer le phénomène et de « protéger la société "saine" de la menace morale, sociale et surtout sanitaire⁸⁰ ». Le système réglementarisme conduit les autorités publiques à exercer un contrôle sur la pratique prostitutionnelle. On constate qu'en périphérie de ce système contrôlé se

78 Fondation Scelles. *La prostitution adulte en Europe*, Érès, France, 2002, p. 62.

79 Lucille Ouvrard. *La prostitution, analyse juridique et choix de politique criminelle*, Harmattan, France, 2000, p. 171.

80 Fondation Scelles, *op. cit.*



développe une prostitution clandestine difficile à exercer. Ce modèle ne vise d'aucune façon à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des prostituées. Les néo-réglementaristes, au nom de la liberté fondamentale des individus, réclament que la prostitution soit reconnue comme une activité professionnelle banale avec les droits et les avantages sociaux que cela comporte, tout en distinguant prostitution libre ou forcée.

Le régime réglementariste peut prendre deux formes différentes. Tantôt, il considère la prostitution comme une activité immorale et encadre la pratique par une série de contraintes (pratique dans des lieux déterminés, nécessité de posséder un permis de travail, obtention d'un certificat médical). Tantôt, il prend la forme de la professionnalisation basée sur l'idée que la prostitution est un métier comme un autre et qu'il est nécessaire de s'organiser. Un principe largement défendu est que la femme ou l'homme qui se prostitue doit être libre de disposer de son corps. Dans la perspective de la prostitution professionnelle, les activités qui lui sont liées doivent être décriminalisées et le cadre légal doit être celui de n'importe quel métier. La personne prostituée devient donc un travailleur autonome ou un salarié dont l'employeur est le proxénète ou un bordel reconnu.

Les pays ayant comme régime juridique le système réglementariste sont, entre autres, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la Suisse. En Europe, les Pays-Bas sont les plus engagés sur la voie du réglementarisme.

Toutefois, le milieu prostitutionnel aux Pays-Bas n'est pas parfait. Tel que le soutient Micheline Carrier et Elaine Audet⁸¹, « dans les pays qui ont fait ce choix, les proxénètes recyclés en homme d'affaires respectables, font fortune en toute légalité, sur le dos des prostituées renommées — travailleuses du sexe — qu'ils exploitent jusqu'à l'os ». Les auteures rappellent également que les pays qui ont légalisé ou décriminalisé la prostitution ont été confrontés à une grave problématique : la traite des femmes et des enfants.

L'abolitionnisme

L'objectif de ce courant n'est pas d'abolir la prostitution mais bien les mesures issues de l'idéologie réglementariste. Il se situe donc à mi-chemin entre l'interdiction totale défendue par le prohibitionnisme et la liberté que confère le réglementarisme. Le Canada est reconnu en général comme un pays abolitionniste quoique certains le qualifient de prohibitionniste.

Le Conseil du statut de la femme le décrit de la façon suivante : « Ce régime législatif appuie ses assises sur deux grands principes. Le premier est le fait que se prostituer soit une liberté. Le régime abolitionniste se caractérise par une absence d'interdiction de la prostitution. Toute personne est libre de se prostituer. La prostitution est reconnue comme une liberté individuelle de chaque personne de disposer de son corps. Aucune disposition législative n'interdit la prostitution en soi pourvu qu'elle soit le fait de deux adultes consentants. Le régime abolitionniste se caractérise également par une indifférence à l'égard de la situation de la personne prostituée. Le deuxième principe qui sous-tend l'approche abolitionniste est la considération à l'effet que la prostitution est immorale. L'abolitionnisme considère que la prostitution représente une immoralité qui ne peut être tolérée. Les États doivent déterminer les limites qui seront imposées à l'exercice de la prostitution afin de ne pas heurter la conscience de la population⁸² ».

Dans ce régime, le proxénétisme est en général réprimé. Ainsi, le fait qu'on s'intéresse peu aux personnes prostituées mais qu'en contrepartie on criminalise les activités connexes à la prostitution amène certaines personnes à qualifier ce régime d'hypocrite. En effet, la prostitution n'est pas illégale mais le racolage l'est... Comment une personne prostituée peut-elle rencontrer les clients sans qu'elle fasse de la sollicitation?

Ce courant se base en premier lieu sur la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui adoptée le 2 décembre 1949 à l'Organisation des Nations Unies. Ce texte soutient l'idée suivante : « La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine ». Les principales revendications des abolitionnistes sont la création de mesures de prévention et de réinsertion sociale.

81 Elaine Audet et Micheline Carrier. « Faut-il décriminaliser les personnes prostituées ou la prostitution », *Le Devoir*, Montréal, 3 décembre 2004, A9.

82 Ginette Plamondon, *op. cit.*, p. 99



Dans cette optique, « la prostitution n'est ni interdite ni contrôlée, car elle relève de la liberté individuelle. La personne prostituée est avant tout une victime qu'il convient de protéger d'une exploitation d'autrui⁸³ ».

Les principaux pays européens qui appliquent ce régime sont la Belgique, la France, les pays scandinaves et l'Italie. Bien que parfois présentée comme la solution à la prostitution, cette approche ne semble pas faire l'unanimité.

On constate que ce régime a ses limites. En effet, les résidents des quartiers où la prostitution s'exerce réagissent souvent contre le laxisme des pouvoirs législatifs. Quant aux regroupements des travailleurs du sexe, ils réclament en général l'abolition des mesures législatives.

La victimisation ou néo-abolitionnisme

Les néo-abolitionnistes réclament quant à eux, au nom de la dignité de toute personne humaine, la disparition de la prostitution. Dans la philosophie de ce dernier principe, « la prostitution est condamnée en raison de l'inaliénabilité du corps humain et le fait de se prostituer est assimilé à un esclavage sexuel⁸⁴ ». Les instances internationales, telle l'Organisation des Nations Unies défend cette idée que la prostitution est une forme d'esclavage et contrevient donc aux droits de la personne. Dans cette perspective, la personne prostituée est donc représentée comme une victime en état de servitude, le proxénète et le client comme étant des délinquants. Selon cette nouvelle approche législative, la liberté de disposer de son corps ne peut se faire sans considérer la dignité humaine.

Cette philosophie se base sur deux grands principes. D'une part, la prostitution constitue une violation des droits de l'homme. D'autre part, les tenants de cette approche rejettent les distinctions que certains font entre la prostitution « forcée » et « volontaire ». En effet, à leurs yeux, la prostitution est une forme renouvelée d'esclavage. Ainsi, le moyen le plus couramment encouragé dans ce modèle est de criminaliser les clients et les proxénètes et de mettre en place un processus de décriminalisation et de réinsertion pour les prostituées. L'idée étant basée sur le fait que si la demande est abolie, l'offre disparaîtra.

À l'heure actuelle, la Suède est le seul pays au monde à avoir une approche juridique en matière de prostitution basée sur l'approche néo-abolitionniste. Guillaume Landry⁸⁵ constate que la Suède présente des chiffres indiquant que le nombre de prostituées serait à la baisse. Toutefois, l'auteur affirme : « [...] les personnes prostituées ont dû se résoudre à quitter les centres-villes vers les ruelles sombres des cités de banlieue, des endroits où elles pouvaient dès lors rejoindre leurs clients sans que ceux-ci craignent d'être interceptés par la police ». Les situations de violence se multiplient. Également, les travailleurs sociaux ont plus de difficultés à rejoindre les personnes prostituées puisqu'elles pratiquent de façon dispersée et loin des centres urbains.

En conclusion, les différentes positions idéologiques sont bien campées et ont toutes leurs effets positifs et négatifs. Ce rappel des différents systèmes juridiques permettra de mieux comprendre les arguments défendus par les organismes communautaires rencontrés.

3- CE QUE LES ORGANISMES EN PENSENT

Alors que la plupart des recherches multiplient les rencontres auprès des personnes prostituées, le CJM a décidé dans le cadre de cet avis d'emprunter un autre axe, soit écouter ce que les organismes qui travaillent auprès de celles-ci ont à suggérer comme pistes de solution pour répondre à la problématique de la prostitution.

Par organisme communautaire nous entendons les organisations à but non lucratif ayant une mission sociale dont le financement provient de fonds gouvernementaux, de subventions municipales, de dons privés ou d'organismes de charité (ex. Centraide). Les organismes communautaires sont donc différents des institutions publiques ou parapubliques. Étant plus près des personnes, ces organismes connaissent bien les problématiques et leur capacité d'innovation en matière d'intervention en font des partenaires clés pour les autorités municipales. Bien entendu, le CJM ne veut pas se faire le porte-voix des organismes communautaires. Toutefois, il considère que leurs expériences du terrain leur permet de faire des constats souvent pertinents.

83 Fondation Scelles, *op. cit.*, p. 64.

84 Lucille Ouvrard, *op. cit.*, p. 193.

85 Guillaume Landry, « Prostitution, le modèle suédois est-il une panacée », *La Presse*, Montréal, jeudi 16 décembre 2004.



Nous tenons à souligner également que nous n'avons pu rencontrer qu'une infime partie des organismes impliqués dans le dossier de la prostitution et que nous avons tenté de donner la parole à des organismes qui représentent les différents publics ciblés, courants de pensée, d'intervention et de revendications.

L'Anonyme

Mis sur pied en 1989, la mission de l'Anonyme consiste à offrir de l'aide aux jeunes de 14 à 30 ans éprouvant diverses difficultés : pauvreté, itinérance, santé physique et mentale, isolement, judiciarisation, prostitution et toxicomanie. L'organisme intervient dans leur milieu en se déplaçant en véhicule motorisé et par du travail de rue. Il vise à promouvoir la santé globale des jeunes, à prévenir les infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) auprès des populations à risque et à développer une collaboration avec les différentes instances du réseau de la santé, des services sociaux et communautaires afin d'orienter les jeunes dans leur démarche de prise en charge. L'Anonyme offre donc des services d'intervention psychosociale de première ligne (travail terrain) et de deuxième ligne (suivi et accompagnement).

En plus du travail effectué à partir du motorisé, deux travailleurs de rue sillonnent certains quartiers où se retrouvent davantage ces jeunes. Également, deux soirs par semaine, des travailleurs sociaux vont rencontrer les personnes prostituées dans les hôtels où se pratique en général la prostitution. Ainsi, en 2003-2004, à travers ses différents projets, l'Anonyme a pu établir près de 20 000 contacts volontaires avec des jeunes Montréalais et Montréalaises.

PISTES D'ACTION

Parmi les besoins ciblés, la directrice de l'Anonyme, Nicole McNeil, constate qu'un service d'hébergement de nuit serait essentiel puisque de nombreux jeunes de la rue qui se prostituent viennent profiter de la chaleur du motorisé et s'y reposer. De façon générale, elle constate le peu de ressources disponibles la nuit pour les jeunes de la rue et l'importance de les maintenir.

Le support et la relation d'aide semblent être un besoin sans cesse renouvelé. La distribution de matériel sécuritaire et de nourriture répond à des besoins majeurs de la clientèle.

À ses yeux, la répression ne constitue pas une façon de répondre à la problématique. Également, selon elle, certains policiers manquent trop souvent de respect envers les travailleurs(es) du sexe et ne possèdent pas une formation

leur permettant de comprendre ces problématiques sociales. Il est essentiel d'ouvrir un dialogue entre les différents acteurs (institutionnels et communautaire), de comprendre les mandats respectifs de chacun et d'établir des actions concertées et cohérentes. Elle rappelle également toute l'importance de créer des relations humaines de qualité entre les intervenants et les personnes dans la rue, liens souvent brisés suite aux coupures de services faute de financement à long terme.

Pour Mme McNeil, le projet-pilote sur la prostitution de rue adulte constituait une réponse intéressante au phénomène de la prostitution chez les jeunes. En effet, dans le cadre de ce projet, la directrice constate que : « des ponts ont pu se créer entre les différents acteurs intervenants auprès des jeunes. Au lieu d'arrêter les jeunes de façon drastique, le projet a permis aux autorités policières de référer les jeunes vers les organismes ou de travailler de pairs avec ces derniers ».

Quelles sont les solutions, selon elle ? « Refuser la pauvreté, refuser l'exclusion et mettre en place de véritables moyens pour soutenir les jeunes. Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme ». De plus, elle affirme : « au Québec, on veut toujours être novateur alors que cela demande une énergie folle et qu'il existe déjà une foule de projets intéressants à soutenir ». Elle mentionne aussi qu'il manque des services la nuit pour les personnes vivant dans la rue comme des refuges d'urgence qui accepte ce type de clientèle. Aussi, elle soutient que la Ville doit créer davantage de logements abordables puisqu'il s'agit d'un premier stabilisateur de vie pour les personnes vivant dans la rue désireuses de s'en sortir.

Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)

Lancée le 16 mai 2005, la CLES regroupe une douzaine d'organismes et de personnes de différents horizons qui partagent une vision commune : « un monde libéré de la prostitution et de toutes les autres formes d'exploitation sexuelle. Nous soutenons que la prostitution n'est pas un travail, encore moins une liberté ou un « droit » de disposer de son corps, mais qu'elle est une aliénation et un rapport de pouvoir, conséquence des inégalités sociales et du manque de choix dans la vie de toutes les femmes ».

PISTES D'ACTION

Qu'est-ce que la Ville devrait faire selon l'organisme? La CLES insiste sur l'importance d'une vision globale et de la prévention. Selon elle, des programmes d'éducation dans les écoles doivent être mis sur pied autant pour les jeunes filles (pouvant tomber dans les pièges d'un proxénète) que pour les jeunes



garçons pour ne pas « consommer » de la prostitution. Le groupe encourage donc la Ville en partenariat avec les écoles à réaliser des activités au niveau secondaire, collégial et universitaire pour sensibiliser les jeunes aux conséquences de la prostitution et de l'importance d'instaurer une véritable égalité hommes-femmes.

La CLES soutient qu'une piste de solution à privilégier est celle d'investir dans le logement abordable afin que la rue ne soit plus une voie de sortie pour des jeunes en situation de précarité. De plus, elle croit qu'il est nécessaire d'investir dans des ressources facilitant l'intégration sociale, scolaire, professionnelle des jeunes en situation de précarité.

Séro Zéro

Fondé en 1994, Séro Zéro est un organisme communautaire à but non lucratif qui a pour mission de développer des activités d'éducation, de prévention et de promotion de la santé dans le but de prévenir la transmission de l'infection du VIH-Sida auprès des hommes gais et bisexuels.

Ses objectifs sont nombreux : favoriser la création d'un environnement propice à l'éducation et à la prévention du VIH-Sida et des autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) par le biais d'interventions et de distributions de matériel préventif et informatif; offrir un service de soutien préventif visant l'adoption et le maintien des comportements sexuels sécuritaires, faciliter les références vers des ressources adaptées aux besoins exprimés; favoriser le développement d'une norme sécuritaire auprès des utilisateurs de drogue par injection; favoriser le développement d'une prise en charge de la santé sexuelle par l'acquisition de connaissances, le développement de l'estime et de l'affirmation de soi, l'identification des besoins affectifs, sexuels et sociaux; favoriser le développement de stratégies et d'habiletés de communication nécessaires à la négociation d'une sexualité sécuritaire et épanouissante.

L'approche de l'organisme est partagée par d'autres : prendre les jeunes là où ils sont rendus et les suivre à leur rythme et selon leurs besoins. Pour Séro Zéro, la décriminalisation et la reconnaissance des droits des prostitués semblent être la piste à suivre.

PISTES D'ACTION

En matière d'intervention en ce qui concerne la problématique de la prostitution, le directeur général, Robert Rousseau, constate - en premier lieu - le besoin d'assurer la stabilité

dans les interventions où les besoins sont très grands. N'ayant pas le financement nécessaire pour engager davantage de travailleurs de rue, il affirme que la Ville devrait contribuer à assurer un financement récurrent afin d'intervenir plus efficacement et de façon stable. L'assurance du financement récurrent ferait en sorte qu'on serait plus efficaces, pas toujours sur la corde raide à devoir faire de la mise à pied d'employés. Si on pouvait recevoir du financement pour embaucher un travailleur de milieu, on pourrait rencontrer les associations de citoyens et de commerçants, travailler avec eux, et éliminer les tensions. « On pourrait ensemble travailler sur un plan d'action afin d'améliorer les conditions de vie des résidents et celles des jeunes ». Il s'agit donc d'établir un dialogue qui est souvent inexistant.

M. Rousseau constate — en deuxième lieu — le besoin de rapprocher les instances. En effet, selon lui, il est important que les groupes qui interviennent en matière de prostitution (organismes communautaires, SVPM, Ville, CLSC, etc.) puissent ouvrir un dialogue et mieux comprendre les mandats respectifs de chacun. De cette façon, une collaboration efficace peut naître entre les différents intervenants. « Ce que la Ville pourrait faire ; c'est financer davantage les organismes pour qu'ils aient davantage de travail terrain. Cela permettrait un rapprochement entre les différentes instances de façon à ce qu'on puisse bien saisir ce qu'on fait dans le milieu communautaire. Les liens qui s'établissent avec ces jeunes-là, ça ne se fait pas du jour au lendemain, ça prend du temps. La Ville peut jouer son rôle là-dedans. Il faut qu'il y ait une volonté politique. »

La répression est loin d'être la solution à la prostitution selon Séro Zéro. Pour le directeur, la répression rend difficile le travail des organismes qui travaillent d'arrache-pied à établir un lien de confiance et à construire une relation positive avec un jeune. Comme les arrestations conduisent trop souvent à l'incarcération, il affirme que Séro Zéro perd le lien avec le jeune, lien souvent difficile à créer avec une personne vulnérable et méfiante. « La répression peut amener de la tension et cause problème dans nos interventions. Par exemple, l'émission de billets de contravention... souvent ça se termine par un séjour dans un centre de détention. Pour nous, ça fait en sorte qu'on perd de vue ce jeune et qu'on perd la possibilité de poursuivre nos interventions auprès de celui-ci. Le travail d'accompagnement et d'intervention, c'est un travail de long terme auprès de ce type de clientèle vulnérable, souvent méfiante », constate M. Rousseau.



Le directeur de Séro Zéro prône des formes d'intervention alternatives. Il cite l'exemple du projet-pilote sur la prostitution de rue adulte qui a été interrompu à la fin de l'année 2005 puisque la Ville ne renouvelle pas le financement. M. Rousseau constate qu'après un an de mise en application du projet, une plus grande ouverture se manifeste à la direction du SPVM. Reste toutefois à ce que les patrouilleurs sur le terrain héritent également de cette plus grande ouverture d'esprit. « On est convaincu qu'en travaillant avec le SPVM, on peut faire changer les choses [en matière de répression]. Ceci étant dit, on observe qu'il y a de la répression policière. On observe aussi les effets que ça peut causer, ce que ça engendre comme problématique, comme niveau de tension dans les relations que peuvent vivre les jeunes avec les services de police et ça déteint sur leur comportement. Donc, on se dit qu'en restant actif et en travaillant à développer des liens, on va pouvoir se comprendre davantage. Le but est qu'on en arrive à bâtir une collaboration qui tient compte de nos différentes missions. [...]

Le directeur ne croit pas que la répression envers les clients puisse résoudre le problème. À ses yeux, toute approche répressive ne fait que déplacer le problème. Il affirme même que Cyclope ne fait qu'accentuer la tension déjà existante entre les résidents et les personnes prostituées et que cela engendre une véritable chasse aux sorcières.

La reconnaissance apparaît aux yeux de M. Rousseau comme incontournable. « On est des organismes communautaires à faible revenu et en plus on a à se battre pour justifier nos existences et démontrer le travail qu'on fait. Pour moi, ça c'est inconcevable. On devrait être encouragé et appuyé dans le travail qu'on fait. Chose qu'on ne sent pas toujours de la part de la structure municipale. Bien sûr, il y a quelques individus avec qui nous avons un bon rapport mais on ne sent pas de volonté politique » conclut-il.

Dopamine

Dopamine est un organisme ayant pour principal mandat de prévenir les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) auprès des personnes usagères des drogues injectables et/ou prostituées du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Sa mission tend à améliorer la qualité de vie des personnes toxicomanes, à favoriser leur autonomie, à réduire les méfaits reliés à la consommation et à favoriser la tolérance, l'entraide et la solidarité. Elle vise également à offrir un soutien à ces personnes et à les mettre en contact avec des références adaptées à leurs besoins.

Par le biais de différents projets, l'organisme tend à réaliser sa mission. Que ce soit par le projet « Parcours » qui consiste à offrir un service d'intervention de milieu dans certains parcs pour assurer des relations harmonieuses entre les utilisateurs, le projet « Relais » qui vise à offrir un soutien aux personnes en post-cure ou en cheminement personnel ou le projet « A.R.T. » qui est un atelier de ressourcement pour les personnes toxicomanes et/ou prostituées, l'organisme travaille de différentes façons selon les besoins des personnes.

Il offre également un site d'échange et de distribution de matériel stérile où des services d'éducation et d'information sont disponibles. De plus, des travailleurs de rue sillonnent le quartier afin d'offrir un support aux personnes qui le veulent. Le projet « Médiation » vise à résoudre les conflits entre les commerçants et les personnes prostituées par le biais d'un travailleur de rue qui agit comme médiateur.

PISTES D'ACTION

Pour Dopamine, les liens avec la police sont fonctionnels. Par exemple, quelques personnes prostituées volaient dans des magasins du quartier. Au lieu de les arrêter, la police a téléphoné à l'organisme pour que celui-ci vienne faire de la médiation.

Selon le directeur général, Émilien Gauthier, et le coordonnateur, Luc Morin, les quadrilatères sont un des pires moyens pour résoudre les irritants de la prostitution et a pour conséquence le déplacement des personnes prostituées et donc du phénomène vers d'autres quartiers. Les arrestations ne règlent pas non plus les choses... « La police les rentre en dedans, les filles perdent leurs affaires. Elles se ramassent en dedans. Quand elles retournent dehors, qu'est-ce qu'elles font ? Elles retournent sur le coin de la rue. », constate le directeur général.

Un autre souci pour l'organisme demeure les conditions dans lesquelles les personnes prostituées exercent leurs activités. En effet, à leurs yeux, la prostitution a toujours été et sera toujours là. Leur questionnement est le suivant : « Comment faire pour que ça soit de façon sécuritaire ? ». Leur mandat est donc de faire de l'éducation auprès des personnes prostituées pour qu'elles adoptent un comportement sécuritaire.

L'organisme explique que pour qu'une personne prostituée arrive à se sortir de ce milieu, elle a besoin d'énormément de soutien. Il faut donc voir quels sont ses besoins et travailler



avec cette personne pour comprendre pourquoi elle pratique la prostitution et de quelle façon son mode de vie pourrait être changé pour que ce ne soit plus nécessaire.

Luc Morin, le coordonnateur de Dopamine, constate un besoin criant : il manque des maisons d'hébergement pour les personnes prostituées. « Une fille qui veut sortir du milieu c'est compliqué. Où va-t-elle coucher le soir qu'elle est mal pris cette fille-là ? Le problème est là. 90 % des maisons sont pour femmes violentées. Il y a comme une zone grise pour une fille qui est démunie, qui a juste besoin de quelques jours pour se retourner de bord ». Souvent, les maisons d'aide ont des critères trop restrictifs ; ce qui fait que les personnes vivant de multiples problématiques n'y ont pas accès.

Le coordonnateur et le directeur reconnaissent la nécessité pour les différents groupes intervenants dans la rue de se concerter. La table à laquelle ils siègent existe depuis quelques mois. Pour l'instant, « on cherche à voir quels sont nos besoins ». Toutefois, Dopamine explique que des tables par arrondissement sont plus pertinentes et plus efficaces que la constitution d'une mégastucture pour la Ville de Montréal puisque selon eux, il n'y a que les organismes plus importants qui seront écoutés ; les plus petits organismes n'arriveront pas à faire entendre leurs besoins. « Ça va être trop dilué parce que chaque arrondissement, même chaque quartier, a ses réalités en matière de prostitution ».

Les responsables rappellent également qu'il est nécessaire de s'attaquer aux différentes formes de prostitution puisque la rue sera le dernier stade où les personnes prostituées se retrouveront.

Association des résidents et résidentes des Faubourgs de Montréal (ARRFM)

Fondée en 2000 par des citoyens qui ont protesté contre le projet pilote de déjudiciarisation de la prostitution de rue que la Ville de Montréal a tenté de réaliser, l'ARRFM regroupe plus de 200 résidents des districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques (sauf le Vieux-Montréal). Son mandat : représenter ses membres dans les différentes instances publiques, faire reconnaître et valoriser la fonction et le caractère résidentiel du quartier, identifier les enjeux prioritaires, proposer des solutions aux problèmes liés à la prostitution de rue de même que proposer et promouvoir les actions favorisant l'amélioration de la qualité de vie résidentielle.

PISTES D'ACTION

Selon le président de l'Association, François Robillard, la prostitution de rue est un problème dans leur quartier. Dans le mémoire déposé au sous-comité de l'examen des lois sur le racolage du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile de la Chambre des communes, on observait que :

- la prostitution de rue dans leur quartier est intimement liée à la vente et à la consommation de drogues dures ;
- le nouveau proxénète est le revendeur de drogues ;
- les résidents et les résidentes victimes de la prostitution de rue hésitent à porter plainte, craignant les représailles du milieu prostituteur ;
- selon l'organisme, dans une forte proportion, les prostituées de rue sont des toxicomanes et la vente de stupéfiants est contrôlé par le crime organisé ;
- la narco-prostitution de rue a généralement lieu dans les quartiers défavorisés et ce sont donc les personnes les plus démunies qui sont aux prises avec ses impacts ;
- les narco-prostituées n'hésitent pas à racoler devant les écoles, les garderies, les parcs et les lieux de culte ;
- pour les clients, selon l'organisme, chaque femme du quartier est une prostituée potentielle ce qui fait qu'elles se font souvent solliciter ;
- l'organisme constate les effets sur les enfants : les enfants se font une fausse idée des rapports hommes-femmes, les parcs sont jonchés de préservatifs et de seringues ;
- pour l'organisme, le développement économique pâtit du fait que le quartier est jugé non sécuritaire et que les citoyens et les commerçants n'ont pas envie de s'y installer ;
- l'intense circulation automobile liée à la prostitution et la « consommation » des actes sexuels dans les rues, les parcs et les véhicules rendent le quartier peu intéressant à vivre.

Concernant le projet-pilote de prostitution de rue, François Robillard affirme : « c'est un bon départ, c'est par un projet comme ça que les ponts peuvent se faire. Il y a un lien de confiance qui n'est pas facile à établir qui est en train de se construire. »

En ce qui concerne le travail des policiers, François Robillard, « je pense que la direction de la police a une bonne orientation, mais je pense que l'exécution laisse parfois à désirer, je pense que parfois il peut y avoir des débordements ». En ce qui a trait à la prévention, il constate qu'il ne s'en fait pas assez. « Pourquoi la CSDM ne s'implique pas davantage? »



Un autre enjeu, selon lui, consiste à cibler davantage les clients à l'image de la Suède. Il devrait y avoir davantage d'interventions auprès des clients et de soutien psychologique. Ce qui dérange beaucoup les résidents, c'est le fait que les clients viennent de l'extérieur du quartier, il n'ont donc pas à vivre avec les désagréments. Selon lui, la solution est claire : il faut diminuer la demande, il faut faire en sorte qu'il y ait moins de clients. L'aide à la réinsertion semble être un enjeu majeur pour lui. Selon le président de L'ARRFM, il n'y a pas assez d'aide à la réinsertion et les organismes qui travaillent en ce sens devraient être davantage financés.

Également, l'Association présente l'aménagement du mobilier urbain comme une piste de solution. « On pense que des rues mieux éclairées, que des parcs bien entretenus, que des parcs occupés par des résidents que ce soit par des récitals de poésie, des prestations musicales, des expositions de peinture, on pense que ça devrait contribuer à rendre un peu plus gênant la présence soit de prostituées, soit de criminels » affirme le président.

Stella

Pour Stella, le travail du sexe est avant tout une activité professionnelle qui se pratique pour différentes raisons (drogue, luxe, arrondir les fins de mois) et dans différents contextes (prostitution de rue, film pornographique, bar, à domicile, etc.). La mission de Stella est avant tout d'améliorer la qualité de vie des travailleuses du sexe ainsi que de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble de la société aux différentes formes et réalités du travail du sexe pour qu'elles aient accès aux mêmes droits, à la santé et à la sécurité que le reste de la population.

Les principales activités de Stella se traduisent par un service d'écoute téléphonique, d'information et de référence, des rencontres individuelles, des ateliers d'art, des repas communautaires de même que des cliniques médicales et de vaccination. Le travail de rue est au cœur de sa mission et s'exerce dans le milieu de travail : bars, salons de massage, hôtels, rues. L'organisme est aussi très actif en ce qui concerne les publications. Que ce soit par le bulletin mensuel, le magazine biannuel ou des dépliants, l'organisme vise à rejoindre et à informer efficacement les travailleuses du sexe. Une liste des mauvais clients et des agresseurs est également publiée.

PISTES D'ACTION

Au niveau municipal, la répression est pointée par la directrice générale, Claire Thiboutot, comme un des enjeux majeurs dans le portrait actuel de la prostitution de rue à Montréal. « Elle s'est accrue énormément ces dernières années notamment suite à l'échec du projet qu'on avait avec la Ville pour la déjudiciarisation de la prostitution. On est passé de 38 arrestations en 2003 à 825 en 2004. Là où auparavant le Service de police de Montréal donnait des contraventions pour marcher en bas du trottoir, des infractions municipales ou au code de la route, à partir de 2003, il y a eu l'arrivée de l'escouade de la moralité qui, à l'aide d'opérations avec agents double sont tombés sur le dos des travailleuses du sexe ».

La directrice de Stella s'oppose à ceux qui proposent comme solution d'arrêter les clients. « Certains proposent comme solution de viser les clients. Depuis 2000, les actions ont visé les clients, on sait que c'est aussi désastreux que de viser les travailleurs du sexe. Jouer à la chasse au chat et à la souris, avec les clients ou avec les femmes ça donne la même affaire. Tu rends le contexte dangereux, insécurisant pour la personne, tu déplaces le problème ».

Selon Claire Thiboutot, « la Ville de Montréal devrait soutenir les initiatives en travail de rue. Elle clarifie son propos : « il ne faut pas penser que faire du travail de rue signifie « sortir » le monde de la rue. C'est avant tout une action globale de cheminement, où tu amènes les gens à poser des gestes pour améliorer les conditions de la personne mais à son rythme ». La directrice poursuit : « La solution new-yorkaise de répression que le Service de la police de Montréal tente d'appliquer n'est pas une solution. Il faut favoriser l'inclusion, la collaboration, la médiation, la discussion ».

En ce qui concerne l'accompagnement des personnes prostituées qui voudraient quitter le milieu prostitutionnel, Claire Thiboutot constate que les structures existent déjà mais « je pense pas que ça prend un nouveau programme, il faut juste que les gens qui travaillent en employabilité ou dans d'autres ressources soient capables d'être ouverts d'esprit et de soutenir vraiment la personne qui veut faire autre chose de sa vie ».



4- RECOMMANDATIONS

4.1- Reconnaître la prostitution comme un phénomène social

Le CjM demande à la Ville de Montréal de reconnaître la prostitution comme un phénomène social (et non pas seulement individuel) et de mobiliser les acteurs (gouvernement fédéral, gouvernement provincial, SPVM, organismes communautaires, associations de résidents, autorités judiciaires, commissions scolaires) pouvant contribuer à la prévention, à l'amélioration des conditions de vie des personnes prostituées et à la mise en place de projets pour les personnes qui veulent quitter le milieu.

4.2- Se doter d'une vision globale et à long terme

Puisque les liens de confiance demeurent souvent long à construire entre le SPVM, la Ville et les organismes ainsi qu'entre ces derniers et les personnes prostituées, le CjM demande à la Ville d'avoir une vision à long terme dans ses actions en matière de prostitution de rue. Les projets mis sur pied doivent être envisagés dans la durée.

4.3- Prévenir plutôt que guérir

En matière de prévention, les mesures à promouvoir sont celles qui visent les causes de la prostitution : pauvreté, enfants maltraités, parents souffrant de toxicomanie, jeunes en rupture familiale, femmes ou immigrants en situation de marginalité. Une coordination efficace doit donc se faire entre le milieu scolaire, les services sociaux, les organismes publics responsables de la santé, du logement, de l'emploi, les services policiers et judiciaires et le milieu associatif.

Tel que le rappelle le Conseil permanent de la jeunesse dans son avis sur la prostitution chez les jeunes, « la prévention ne doit pas se traduire par des actions visant l'abolition de la prostitution de rue. Pour un bon nombre de personnes, elle représente une stratégie de survie. Travailler à l'abolir alors que l'on n'agit pas sur les déterminants de la pauvreté (accès au travail, au logement, etc.) n'améliore en rien les conditions de vie des personnes aux prises avec diverses difficultés. En ce sens, une véritable prévention de l'entrée dans la prostitution de rue appelle des actions globales sur les pans social et économique » (2004 : 112).

Le CjM recommande donc que la Ville de Montréal — avec le soutien du gouvernement provincial et fédéral — mette sur pied un programme global de prévention, de sensibilisation, d'intervention et d'abandon de la prostitution. Pour être

efficace, les projets doivent être multiples : programme d'information sur la prostitution pour les jeunes et le public en général, programme sur la consommation abusive de drogues et d'alcool, soutien aux personnes ayant vécu de la violence physique et sexuelle de même que soutien au logement.

Des programmes d'éducation feront en sorte que les jeunes seront mieux informés et seront davantage en mesure de connaître les techniques utilisées par les proxénètes et les conséquences qu'entraîne la prostitution. Également, comme les parents et les enseignants peuvent jouer un rôle majeur dans l'identification de ceux qui sont à risque et dans l'intervention efficace, des conférences peuvent être organisées ou des outils d'informations distribués.

4.4- Mettre sur pied des tables de concertation multiseCTORIELLE

Une des meilleures façons de contribuer à la qualité de vie des personnes prostituées et des résidents demeure la concertation multiseCTORIELLE. En effet, s'asseoir autour d'une table, exposer ses préoccupations et travailler en collaboration permet sans doute de désamorcer des problèmes et de trouver des solutions. Tel que l'affirme le Comité montréalais, « lorsque la collectivité locale, avec le concours d'autres organismes publics et privés, se donne les moyens d'agir efficacement sur les problématiques qui lui sont prioritaires, elle se redonne un pouvoir et évite de reproduire la dualité "nous" / "eux" » (1999 : 58).

Dans cette optique le CjM recommande à la Ville de mettre sur pied un comité consultatif permanent qui serait formé de représentants du SPVM, de prostituées, d'organismes communautaires, d'associations de résidents de même que du milieu des affaires, universitaire et institutionnel.

4.5- Établir des contacts entre les intervenants des organismes communautaires

De manière à être efficace dans les services offerts aux personnes prostituées, le CjM recommande de favoriser l'implication et les échanges entre les intervenants des organismes communautaires impliqués dans la problématique de la prostitution comme les organismes d'insertion en emploi, de logements sociaux, de scolarisation, de santé, de ressources alimentaires, de formation mais également ceux qui travaillent avec les personnes prostituées pour améliorer leurs conditions de vie.



4.6- Favoriser la médiation collective

La médiation collective peut être une solution viable lorsque la prostitution constitue un phénomène persistant et qu'il existe un groupe de résidents structuré et actif. Tel que le rappelle le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution, « chaque collectivité est amenée à mettre au point une solution collective à long terme débouchant pas tout simplement sur une — mutation — du problème. Dans le cadre de cette approche, les prostituées sont vus comme des résidents de la collectivité qui peuvent eux aussi contribuer à régler les problèmes liés à la prostitution de rue » (1998 : 71).

Dans son mémoire, l'Association des résidents et résidentes des Faubourgs affirme que : « les groupes communautaires ne rendent de compte qu'à leurs bailleurs de fonds et leurs membres. La communauté au sens large est ignorée. Chaque groupe communautaire voit ses arbres et ignore la forêt ». Cette observation est surprenante dans la mesure où la plupart des organismes rencontrés affirment leur désir de travailler davantage auprès de la population pour expliquer le travail que l'organisme fait et pour établir un dialogue entre les différents intervenants et acteurs impliqués.

On constate donc que le manque de ressources humaines que l'organisme peut allouer au travail de milieu rend difficile les rapports entre les citoyens et les organismes communautaires. En effet, les organismes arrivent plus facilement à financer les activités liées à l'intervention sociale auprès de la clientèle, mais plus difficilement, les activités de sensibilisation auprès de la population. Il relève donc directement du mandat de la Ville de contribuer à une meilleure cohabitation entre les différents groupes de la population.

De sorte que de telles activités puissent se réaliser, il est nécessaire que les organismes aient le financement nécessaire pour embaucher un travailleur social pour faire du travail de milieu et chercher à créer un dialogue entre les personnes prostituées, les organismes, les citoyens, les commerçants et les policiers.

Également, il est nécessaire que les policiers du SPVM soient sensibilisés au phénomène de la prostitution. Comprendre les causes et les conséquences encouragera une approche plus humaniste.

Le Conseil jeunesse recommande donc à la Ville de Montréal de consulter les organismes sur le travail déjà réalisé en matière d'intervention de milieu et de soutenir financièrement les organismes afin de favoriser la médiation collective.

4.7- Réaliser une recherche-action approfondie

Peu de recherches efficaces et impartiales dressent un portrait de la situation concernant la prostitution de rue à Montréal. Chaque intervenant que nous avons rencontré avait une vision différente des choses en fonction de sa perception et de ses valeurs.

C'est pourquoi le CjM recommande à la Ville de Montréal de travailler de pair avec un groupe de recherche universitaire afin de dresser un portrait plus près de la réalité de la prostitution de rue à Montréal.

4.8- Prolonger le projet « Temps d'arrêt » ou projet pilote sur la prostitution de rue

Les organismes communautaires rencontrés qui ont participé au projet « Temps d'arrêt » sont unanimes : il s'agit d'un projet qui favorise la concertation entre les acteurs et permet d'être davantage efficace dans l'intervention auprès des personnes prostituées. Face à un tel succès, le CjM demande à la Ville de Montréal de débloquer les fonds nécessaires afin de poursuivre le projet.

4.9- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes prostituées qui veulent quitter le milieu

Quitter le milieu de la prostitution demeure extrêmement difficile. Il est donc nécessaire d'offrir le soutien adéquat pour que les personnes qui décident de le faire puissent bénéficier d'une aide qui favorisera leur insertion sociale et professionnelle. Le CjM recommande par conséquent de soutenir les organismes qui travaillent en insertion sociale et professionnelle et de développer une concertation avec les autorités provinciales et fédérales afin d'en faire une des priorités dans le dossier de la prostitution.

4.10- Permettre l'accès à du logement à prix abordable

Compte tenu que l'accès à un logement abordable représente un élément stabilisateur important dans la vie des personnes vivant dans la rue désireuses de s'en sortir et que ce même logement est une source de précarité tant pour les jeunes en général que pour les jeunes en situation d'urgence en particulier, le CjM réitère les recommandations formulées dans son avis « 514 Génération 18-30 ans » soit :



- Prioriser les jeunes dans les prochains projets « Solidarité 5 000 logements » de façon à ce qu'ils soient mieux représentés ;
- Stimuler les organismes sans but lucratif (OSBL) à démarrer des projets d'habitation pour les 18-30 ans ;
- Créer des projets d'hébergement à court terme afin d'aider les jeunes se trouvant dans une situation précaire temporaire (quelques semaines à quelques mois) ;
- Permettre une plus grande flexibilité dans les critères de sélection afin de rendre les logements sociaux plus accessibles à la clientèle jeunesse.

Et ce, en vue de favoriser l'insertion sociale de cette clientèle et ainsi donner le « coup de pouce » manquant aux gens qui démontrent le besoin de s'en sortir.

4.11- Cesser la répression excessive envers les personnes prostituées

Tel que le mentionne Cousineau : « Avec la nouvelle tendance répressive qui se veut une façon d'améliorer la qualité de vie du quartier, résulte un enchaînement d'éléments qui dégradent les conditions de vie des hommes et des femmes qui se prostituent et qui, invariablement, entraînent une dégradation de la qualité des hommes et des femmes qui se prostituent et qui, invariablement, entraînent une dégradation de la qualité de vie du quartier, aux dires des acteurs clés du milieu communautaire. Cette répression entraîne aussi une diminution de l'accès aux services pour ces personnes qui deviennent de plus en plus isolées et marginalisées. Selon les intervenants sociaux interrogés, dans les quartiers où s'exerce une forte répression policière, les personnes fuient vers d'autres endroits. Cet exode a pour conséquence de court-circuiter le travail des intervenants communautaires par la perte de contacts qui en résulte » (2004 : 33). Dans son avis sur la prostitution chez les jeunes paru en 2004, le Conseil permanent de la jeunesse faisait le même constat et recommandait au ministère de la Sécurité publique et aux municipalités de cesser la répression excessive envers les personnes prostituées.

Pour toutes ces raisons, le CjM recommande de cesser la répression excessive, notamment en matière d'application discriminatoire du Code de la sécurité routière ou des règlements municipaux envers les personnes prostituées et — en contrepartie — de s'attaquer davantage aux proxénètes.

Les membres du CjM recommandent également que l'argent récolté par les contraventions données aux proxénètes serve à financer l'intervention des organismes communautaires.

4.12- Formation des policiers

De manière à accroître la compréhension des enjeux sociaux liés au phénomène de la prostitution, l'élimination des préjugés et un travail plus efficace avec les organismes communautaires, le CjM recommande de bonifier les formations d'appoint offertes aux policiers concernant les différentes facettes de la prostitution de rue.

4.13- Consolider le financement des organismes communautaires et assurer la récurrence

Afin d'assurer la stabilité et l'efficacité du travail des organismes communautaires, le CjM recommande d'avoir une vision à long terme dans ses interventions et d'offrir un soutien récurrent aux organismes. Comme le Conseil jeunesse désire une meilleure concertation entre les différents acteurs du milieu pour offrir des services complémentaires aux personnes prostituées, il recommande d'accorder une attention particulière aux organismes qui présentent des projets qui se réaliseront en partenariat avec d'autres organismes communautaires publics ou parapublics.

4.14- Réaliser le projet « d'accompagnement à la Cour municipale »

Dans une recherche effectuée en 2004 sous la direction de Marie-Marthe Cousineau, les auteures constataient que les personnes prostituées qui se présentent à la Cour ont quatre besoins majeurs : être considéré, informé, accompagné et soutenu ainsi qu'être référé adéquatement. En effet, les intervenants communautaires interrogés dans le cadre de cette recherche affirment que les travailleurs du sexe sont souvent traités avec peu de respect à la Cour. Également, comprendre le système judiciaire n'est pas chose facile et plusieurs personnes prostituées ne connaissent pas leurs droits et ne comprennent pas toujours ce qui se passe. Un besoin d'accompagnement et de vulgarisation semble donc omniprésent.

De plus, le besoin d'accompagnement est criant à la sortie du milieu carcéral. En effet, la personne a souvent tout perdu et est criblée de dettes. Sa seule solution est souvent de retourner dans son milieu, puisque c'est celui qu'elle connaît. « La majorité des acteurs clés rencontrés s'entendent pour dire que les travailleurs(ses) du sexe sont particulièrement vulnérables lors de leur sortie de prison, ils ont cessé de consommer, le sevrage est passé mais la ligne est mince et fragile pour qu'ils ne retournent pas directement d'où ils viennent. C'est également à ce moment que les intervenants doivent être près de la personne pour la guider vers des



ressources appropriées. Le problème demeure que ces ressources sont souvent débordées ou inexistantes » (Cousineau, 2004, 33).

Des actions concrètes et globales devraient également être entreprises afin de rendre le système juridique municipal efficient dans le dossier de la prostitution : présence d'avocats spécialisés sur l'enjeu de la défense des travailleurs et travailleuses du sexe, équipe-conseil d'intervenants sociaux pouvant conseiller le juge sur les sentences les plus pertinentes selon les besoins de l'individu et accompagnement en milieu carcéral.

« Aux dires des représentants du milieu policier affiliés au PDQ 22, l'accompagnement à la Cour municipale de Montréal serait alors un chaînon manquant dans les services offerts tout au long du processus de judiarisation des travailleurs(es) du sexe. Ces derniers sont laissés à eux-mêmes, ne bénéficiant pas de personnes compétentes pour évaluer leurs besoins et fournir des recommandations au juge quant à la sentence la plus appropriée pour eux. Ce « trou » de services aurait pour conséquence l'établissement d'un cercle vicieux (syndrome de la porte tournante) à l'intérieur duquel les travailleurs(es) du sexe se voient arrêtés et incarcérés à répétition par un jeu de circonstances et de chefs d'accusation en découlant ». (Cousineau, 2004)

De plus, les acteurs sur le terrain constatent que les acteurs du système judiciaire de la Cour municipale manquent de connaissances sur la réalité prostitutionnelle. Une meilleure compréhension faciliterait sans doute la réintégration des personnes prostituées.

Le SPVM travaille sur à la mise en place d'accompagnement à la Cour municipale. Le CjM recommande d'aller de l'avant avec le projet « d'accompagnement à la Cour municipale ».

4.15- L'aménagement convivial du mobilier urbain

Bien que cela ne soit pas la principale piste de solution, le CjM recommande d'accorder une attention particulière au mobilier urbain. La propreté des parcs et l'éclairage des rues favoriseront chez les citoyens un sentiment de sécurité et les encourageront à investir ces lieux publics.



CONCLUSION

La prévention du phénomène des gangs et de la prostitution de rue pose de toute évidence de nombreux défis en raison de leurs causes multiples et profondes qui s'inscrivent au cœur même des familles et des communautés, et où s'entremêlent : la pauvreté, la monoparentalité, l'immigration et ses difficultés, la sous-scolarisation, la violence, etc. À ces problèmes sociaux vient en outre s'ajouter le manque de ressources sportives et culturelles adaptées aux besoins qu'ont les jeunes de se rencontrer, de s'exprimer et de se divertir; une situation qui se traduit par la création d'une conjoncture favorable à l'émergence de gangs de rue. En matière de prostitution de rue, l'intervention doit se faire à plusieurs niveaux : prévenir l'entrée dans le milieu prostitutionnel, améliorer les conditions de vie des personnes prostituées et soutenir les personnes qui décident de quitter ce milieu.

Nous l'avons démontré, la prévention des gangs et de la prostitution de rue passe par l'amélioration des conditions de vie des jeunes et commande de la part des acteurs les plus divers une action concertée sur tous les fronts, qui s'inscrit de surcroît dans le temps. Parmi ceux-ci, la Ville de Montréal et les arrondissements sont sans contredit interpellés au tout premier plan, de par leurs responsabilités relatives au sport, au loisir et à la culture, à la sécurité urbaine et au soutien des initiatives locales de prévention et d'intervention. Si le mandat qui incombe au milieu municipal comporte de grands obstacles, il ne faut pas oublier que Montréal possède aussi de nombreux atouts favorables, notamment sur le plan des savoir-faire et des connaissances des clientèles, des innovations et de la culture de concertation développées depuis de nombreuses années dans les milieux communautaires et institutionnels de la métropole. Le SPVM et les acteurs du milieu scolaire ont également un rôle clé à jouer.

Par le biais de cet avis, le CjM espère avoir fourni des solutions inspirantes aux élus municipaux et démontré l'urgence de renforcer le potentiel déjà présent à Montréal en matière de prévention et d'intervention. Il souhaite également que la Ville de Montréal développe au cours des prochaines années une offre de services et des ressources davantage adaptées aux besoins de la clientèle jeunesse âgée de 12 à 30 ans.

À n'en pas douter, les défis à relever sont de taille lorsque l'on parle de prévention du phénomène des gangs et de la prostitution de rue. Pour avoir des chances de réussir, il faudra en outre consentir à faire des investissements substantiels dans plusieurs secteurs. Il en va de l'avenir et de l'inclusion à la vie sociale et communautaire de plusieurs jeunes aujourd'hui marginalisés; une jeunesse qui représente en définitive la relève de demain et dont il importe de se préoccuper, aujourd'hui.



BIBLIOGRAPHIE

Thème I.

LA PRÉVENTION DES GANGS DE RUE À MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE, CSDM, TCJBC. *Un milieu ouvert sur les écoles — L'agent de milieu au cœur de l'éducation*, 2004, 10 pages.

BARABY, Jean, Inspecteur-chef du Service de police de la Ville de Montréal. « Sensibilisation au phénomène Gangs de rue : Les gangs de rue : Une action concertée pour un phénomène complexe et préoccupant », *Savoir*, mars 2005, p. 8-9.

BEAUMONT, Claire. « Sensibilisation au phénomène Gangs de rue : Le réseau canadien pour la prévention de la violence à l'école », *Savoir*, mars 2005, p. 10.

CABANA, Nicole. « GART : Une intervention spécifique aux contrevenants membres de gangs », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, mai 2004, p. 13.

CADIEUX, Pierre. *Y a-t-il des gangs de rue à Verdun ?*, 1 page.

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI CÔTE-DES-NEIGES. *Atlas de la population et des ressources*, septembre 2004, n.p.

CJM. (514) *Génération 18-30 ans : le logement, les lieux de sociabilité et Actions Jeunes Citoyens*, 2004, 53 pages.

_____. *Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais*, 2005, 46 pages.

COMITÉ SUR LA PROSTITUTION DE RUE ET LA PROSTITUTION JUVÉNILE. *Rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*, juin 1999, 72 pages.

COMITÉ VISA-JEUNES DE LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE MONTRÉAL-NORD. *Intervenir sur le phénomène des gangs de rue dans Montréal-Nord : Cadre de référence*, Montréal-Nord, 11 juin 2002, 21 pages.

_____. *Plan d'action 2003-2004*, 3 pages.

COSETTE, Manon et Marc RIVEST. *Projet de soutien à des stages dans les entreprises d'insertion pour les jeunes des minorités visibles vivant de l'exclusion*, novembre 2005, 8 pages.

COUSINEAU, Marie-Marthe. « Gangs : Un tour du Québec pour faire le point... Un forum pour en parler ! », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, mai 2004, p. 3 et 7.

COUSINEAU, Marie-Marthe, Sylvie HAMEL et Michèle FOURNIER. « Les gangs du point de vue des jeunes » *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*, sous la direction de Natacha

COUSINEAU, Brunelle et Marie-Marthe. 2005, PUQ, pp. 97-120.

DELVA, Harry. « Victime de la face cachée du rêve américain », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, vol. 3, mai 2004, p. 5.

DUSONCHET, Alexis. « Peur des gangs... ou peur des médias ? », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1 mai 2004, p. 14-15.

ÉQUIPE R.D.P. *En bref. Portrait d'une communauté : les Haïtiens de Rivière-des-Prairies*, août 2004, 5 pages.

_____. *Équipe R.D.P., une approche communautaire intégrée*, août 2004, 11 pages.

ÉQUIPE VILLE DE MONTRÉAL. *Recension des stratégies d'intervention de milieu relatives aux gangs de rue : Projet*, 2005, 8 pages.

FLEURY, Évelyne. « La prostitution juvénile par les gangs : Quand séduction rime avec exploitation », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, mai 2004, p. 8.

FLEURY, Évelyne et Chantal FREDETTE. *Guide d'accompagnement et d'animation de la bande dessinée « Le silence de Cendrillon » : Prostitution juvénile par les gangs*, Centre jeunesse de Montréal — Institut universitaire, 2002, 52 pages.

FREDETTE, Chantal. « Agir sur les gangs de rue... une affaire de GANG ! », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, mai 2004, p.1 et 6.

_____. « Quand le rêve d'une nouvelle vie tourne au cauchemar ! », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, mai 2004, p. 11.

FREDETTE, Chantal et Clément LAPORTE et les membres du Groupe de développement clinique GANGS et DÉLINQUANCE. *L'univers des gangs : Quand la complexité commande l'innovation !*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, juin 2005, 41 pages.

FREDETTE, Chantal, Jean PROULX avec la collaboration de Sylvie HAMEL. *Le défi de la réadaptation des garçons membres de gangs : une enquête-terrain menée auprès de garçons hébergés en centre de réadaptation et auprès d'intervenantes et d'intervenants des centres jeunesse*, Montréal, UDM-Centre International de criminologie comparée, 2000, 162 pages.

GIRARD, Geneviève et Karine TÉTREULT. *Rapport de mi-projet : Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable ?*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention de la lutte à la criminalité, ministère de la Sécurité publique, 135 pages.

HAMEL, Sylvie. « Jeunesse et gangs de rue, ça vous dit quelque chose », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, mai 2004, p. 4 et 10.

HAMEL, Sylvie et René-André BRISEBOIS. « Ma gang c'est ma famille... une expression à ne pas pendre à la légère », *Défi jeunesse. Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse de Montréal*, vol. XI, n° 2, mars 2005, p. 12-20.

HAMEL, Sylvie, Marie-Marthe COUSINEAU, Laurence TICHIT, Sophie LÉVEILLÉ et Martine VÉZINA. « Analyse de la construction d'une innovation sociale : le cas de Jeunesse et gangs de rue »,

Nouvelles pratiques sociales, vol. 16, n° 2, pp. 52-67.

LAURIN, Isabelle. *Contrat de ville. Rapport d'étape 2005 du projet d'Animation du Milieu Urbain*, 15 janvier 2005, 14 pages.

LEMAY, Marie-France-Lou. « Dans une ville près de chez vous », *Montréal Campus-Le journal étudiant de l'UQAM*, 1^{er} septembre 2005, 3 pages.



NÉRON, Claude, sergent-détective, Module gangs de rue.
« Les gangs de rue à l'avant-plan : une priorité d'action à tous les niveaux », *Continuum JC*, vol. 3, n° 1, p. 2.

PROBLÉMATIQUE — LEADER. 14 avril 2005, 4 pages.

RAP JEUNESSE en collaboration avec le Service de la culture, des sports, du loisir et du développement social des arrondissements Ahuntsic-Cartierville et St-Laurent. *Harmoniser le milieu*, septembre 2002, 17 pages.

TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE. *Formulaire de demande de subvention pour des projets s'inscrivant dans le cadre de l'entente Ville / MRCI 2005-2006*, 5 pages.

TABLE DES PARTENAIRES-PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE MONTRÉAL. Portrait relatif à la persévérance scolaire : Arrondissement Montréal-Nord, décembre 2004, 60 pages.

VILLE DE MONTRÉAL. Direction des affaires interculturelles. *Portrait des populations immigrantes et non immigrantes, 2001*. (arrondissements Ahuntsic / Cartierville, Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est, Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension).

_____. Service du développement social et communautaire. *Orientations et grands paramètres. Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements*, mai 2003, 27 pages.

_____. *Ville de Montréal et synthèse des arrondissements. Portrait des populations immigrantes et non immigrantes, 2002*, 8 pages.

VIVRE MONTRÉAL AU PLURIEL. Entente entre la Ville de Montréal et le MICC. *Plan d'action 2005-2006. L'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les arrondissements de Montréal : Activités visant l'amélioration des relations interculturelles et l'intégration socioéconomique*, 12 pages.

DOCUMENTS FILMIQUES

Connexion Production. *Gang de rue*.

Michka Saäl. *Zéro Tolérance* (produit par l'ONF).

THÈME II

LA PROSTITUTION DE RUE À MONTRÉAL

ANONYME — obnl (2005), *Rapport annuel, 2004-2005*.

AUDET, Éleine et Micheline CARRIER. « Faut-il décriminaliser les personnes prostituées ou la prostitution », *Le Devoir*, 3 décembre 2004, A9.

BOUTET, Richard, *Sexe de rue*, 7^e Art Distribution, Montréal, 2003.

CAMERON, Daphné. « Prostitution de rue : Dehors les putes! », *Montréal Campus*, 31 août 2005.

COLLECTIF. *La prostitution des jeunes, entre le drame et la banalité*, Convergence, Montréal, 1984.

COMITÉ MONTRÉALAIS SUR LA PROSTITUTION DE RUE ET LA PROSTITUTION JUVÉNILE. *Rapport du Comité montréalais sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile*, Montréal, Ville de Montréal, 1999.

COTÉ, Marguerite Michelle. *Les jeunes de la rue*, Liber, Montréal, 1993.

COUSINEAU, Marie-Marthe (dir). *Le projet d'aide à la Cour municipale de Montréal auprès des travailleurs(ses) du sexe... pour agir sur le cercle vicieux de la judiciarisation*, Université de Montréal, 2004.

DAGENAIS, Alain. *Analyse descriptive de la prostitution de rue, Région Centre-Sud de Montréal*, Section recherche et planification stratégique, Service de police de Montréal, 2003.

DAVIS, Sylvia et Martha SHAFFER. « Prostitution in Canada, The Invisible Menace or the Menace of Invisibility » [en ligne] www.walnet.org/csis/papers/sdavis.html (page consultée le 11 janvier 2006).

DORAIS, Michel et Denis MÉNARD, (coll.) *Les enfants de la prostitution*, VLB Éditeur, Montréal, 1987.

FONDATION SCELLES. *La prostitution adulte en Europe*, Érès, France, 2002.

FOURNIER, Lorraine. *Prostitution de rue*, Conseil permanent de la jeunesse, Québec, 2004.

GEADAH, Yolande, *La prostitution : un métier comme un autre?* VLB, Montréal, 2003.

GENDRON, Sylvie et Catherine HANKINS. *Prostitution et VIH au Québec : bilan des connaissances*, Direction de la santé publique de Montréal-Centre et Centre de coordination sur le sida, Montréal, 1995.



GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROSTITUTION DU SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL.
Un coup d'œil nouveau sur l'intervention policière en matière de prostitution, document de travail, Montréal, 1998.

HANIGAN, Patricia. *La jeunesse en difficulté, Comprendre pour mieux intervenir*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1990.

LEDUC, Louise. « La prostitution sème la zizanie chez les féministes », *La Presse*, Montréal, 21 septembre 2002.

LANDRY, Guillaume. « Prostitution, le modèle suédois est-il une panacée », *La Presse*, Montréal, jeudi 16 décembre 2004.

OUVRRARD, Lucile. *La prostitution, analyse juridique et choix de politique criminelle*, Harmattan, France, 2000.

PLAMONDON, Ginette. *Avis du Conseil du statut de la femme, La prostitution : profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, Québec, 2002.

POULIN, Richard. *La mondialisation des industries du sexe : prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, L'Interligne, Ottawa, 2004.

VILLE DE MONTRÉAL. *Plan d'action montréalais sur la prostitution de rue adulte*, Montréal, 2004.

SITES INTERNET PERTINENTS

Aspasie

www.prevention.ch/apasie.htm

Association des résidents et résidentes des Faubourgs de Montréal

http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1808

Centre d'excellence pour la santé des femmes

www.cewh-cesf.ca/fr/publications/BR/fv4n1/page7.shtml

Coalition pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe

www.lacoalitionmontreal.com

Cybersolidaires

www.cubersolidaires.org

Dopamine

www.dopamine.ca

Fondation Scelles

www.fondationscelles.org

Mouvement du Nid

<http://mouvementdunid31.lautre.net/annuaire.htm>

Ministère de la Justice - Canada

<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2001/rr01-13a.html>

<http://canada.justice.gc.ca/fr/news/nr/1998/part2.html>

Network of sex work projects

www.nswp.org/

Prostitution Research and Education

www.prostitutionresearch.com

Sisyphe

http://sisyphe.org/article.php3?id_article=106

STAR - Défense du travail du sexe et projet de recherche

<http://web2.uwindsor.ca/courses/sociology/maticka/star/index.html>

Travail du sexe.com

www.travaildusexe.com/actualite.htm

Ville de Montréal - Sécurité du revenu et développement social

www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/devsocial/voir/documents/6.xml



© Conseil jeunesse de Montréal



Conseil jeunesse de Montréal
800, boul. De Maisonneuve Est
3^e étage Montréal (Québec) H2L 4L8
514.868.3665
www.ville.montreal.qc.ca/cjm

Montréal 